déformés par l'étymologie populaire, d'après gutta et guttur. Mot de rituel, non attesté dans les textes. Sans doute du gr. χώθων en passant par un intermédiaire étrusque, qutun: le rapprochement avec guttur peut avoir été favorisé par la fréquence de la finale -rn- en étrusque.

eyathus, -ī m.: coupe, vase à boire. Emprunt ancien (Plt.) au grec κόαθος, de caractère populaire. On trouve à basse époque les graphies quiatus, cuatus, quattus, dont dérive sans doute cattia, attesté dans les gloses, CGL I 521, 54, et demeuré dans les langues romanes; cf. M. L. 2434, et cyathīna, 2433. — Dénominatif: cyathissō, -ās (= κυαθίζω), Plt.

eyclamen, -inis n.: cyclamen, plante. Emprunt au gr. χωλαμίνον (-voc), déformé sous l'influence des autres noms de plantes en -men, type grāmen, legūmen, etc. Non attesté avant Pline, qui emploie la forme grecque cyclaminos. Calque latin: orbiculāris.

eyenus, -ī m.: cygne. Emprunt d'abord savant et poétique au gr. κύκνος, qui a détrôné olor et qui est passé dans les langues romanes sous la forme cienus, v. fr. cisne; cf. M. L. 2435, cycnos et cycinos. Attesté depuis Lucrèce et Cicéron, qui en a deux exemples, mais sans doute plus ancien, comme le prouve l'emploi proverbial: quid enim contendat hirundo cycnis, Lucr. 3, 7.

Dérivé : cycneus (quigneus, Gloss.) = κύκνεια.

cydoneum: v. cotoneum.

eylindrus, -I m.: cylindre. Emprunt au gr. κόλινδρος, effectué par la langue scientifique et par la langue rustique (Caton), où le mot désigne un « rouleau ». Nombre

de formes romanes remontent à *colondra, c'est-à-die à une forme influencée par columna, cf. Serv., G. 1, 178 cylindro : i. e. lapide tereti in modum columnae, et le gloses, où cylindrus est expliqué par semicolumnium. M. L. 2437.

Dérivé latin : cylindrātus.

cyma, cūma, -ae f.: emprunt latinisė (Lucil.), aγες changement de genre et passage à la 1^{τe} déclinaison, au gr. κύμα « summitas olerum uel arborum », Isid., Or. 17, 10, 4. Une prononciation cima est fréquemment attestée par la graphie; c'est à cima que remontent la plupart des formes romanes, M. L. 2438.

eymatium, eŭmatium, -I n. : emprunt fait par la langue de l'architecture au gr. κυμάτιον « cimaise ». Μ. L. 2439.

cymba: v. cumba.

eymbalum, -I n. : cymbale. Emprunt au gr. κόμ \mathfrak{g}_{α} λον (Catul., Cic.). M. L. 2441 ; irl. cimbal.

Dérivés : cymbalisso (Hemina), -laris, -larius.

cyminum : v. cuminum.

cyparissus : v. cupressus:

cyprum: v. cuprum.

eytisus, eutisus, -I f. (cytisum n.; quitisus, Diosc., Schol. Vg. Medic. 10, 7): cytise. Emprunt au gr. $\kappa dr.$ cos (attesté depuis Varr.), passé dans les langues hispaniques: esp. codeso, et en toscan citiso. M. L. 2447.

Le mot grec ne désigne pas notre cytise commun, mais une plante fourragère, sans doute une grande luzerne; cl. Pline, NH 13, 130.

Jacruma : v. lacruma.

dactylus, -I m. Temprunt au gr. δάχτυλος (d'origine sémitique) demeuré dans les langues romanes avec le sens de « datte » (dactilus, Apicius) et de « pholade, dail », ainsi appelé « ab humanorum unguium similitudine », piine, 9, 184. M. L. 2457; B. W. s. u.

daculum, -a: CGL I 84, 91; M. L. 2458. Voir falx.

daedalus, -a, -um: -am a varietate rerum artificiorumque dictam esse apud Lucretium (1, 7) terram, apud Ennium (Inc. 46) Minervam, apud Vergilium (Aen. 7, 282) Circen, facile est intellegere, cum Graeci δαιδάλλειν significent variare..., P. F. 59, 26.

Emprunt poétique (Enn., Lucr., Vg.) au gr. δαίδαλος de sens à la fois actif: natura daedala rerum, Lucr. 5, 534, et passif: daedala signa, id. 5, 145 (= δαιδάλεος).

daemōn, -ŏnis m.: emprunt au gr. δαίμων. Varron n'emploie encore que le mot gree: κακλος δαίμων, Men. 539. Latinisé seulement dans Apulée; surtout fréquent dans la langue de l'Église (où il a pris un sens spécial d'« esprit infernal, démon »); c'est ainsi que St Aug. crée daemonicola, Ciu. d. 9, 19, et St Jér. daemoniārius. Celtique: irl. demun, gall. geoan. — Daemoniōsus semble avoir été créé sur le participe grec féminin δαιμονιώσα, dont la finale aurait été assimilée aux formations suffixales latines en -ōsus; cf. daemoniacus à côté de daemonicus = gr. δαιμονικός.

dagnades: sunt auium genus quas Aegyptii inter poundum cum coronis deuincire soliti sunt, quae uellicando morsicandoque et canturiendo adsidue non patiuntur dormire potantes, P. F. 60, 11. Mot étranger? Cf. δακνίς ορνέου είδος, Hes.

daliuum: supinum ait esse Aurelius, Aelius stultum. Oscorum quoque lingua significat insanum. Santra ucro dici putat ipsum, quem Graeci δείλαιον, i. e., propter cuius fatuitatem quis misereri debeat, P. F. 59, 17. Mot d'origine et de sens incertains, non attesté dans les textes.

dalmatica (scil. uestis) f.: dalmatique, tunique large à manches longues originaire de Dalmatie. Mot de basse époque (éd. de Diocl.). M. L. 2463 et 2462, dalmata « sabot » (comme gallica).

-dam: particule généralisante ou indéfinie, qu'on a dans qui-dam; v. dum.

dāma : v. damma.

damaliō, -ōnis f.: génisse; emprunt latinisé, avec suffixe -ōn, au gr. δάμαλις (Lampr.). Cf. dam(m)a.

damascēna, -ōrum n. pl. : prunes de Damas. Dérivé de damascus, transcription du gr. Δαμασκός. Attesté à

partir de Pline. M. L. 2464. Le nom de la ville, qui était célèbre par la qualité de ses aciers et de ses laines (cf. Thes. Onomasticon III 24, 28-32), est aussi demeuré dans les langues romanes. M. L. 2465, *Damascus*.

Damia, damium: sacrificium quod fiebat in aperto in honorem Deae Bonae, dictum a contrarietate, quod minime esset δεμίστον, i. e. publicum. Dea quoque ipsa Damia et sacerdos cius damiarix appellabatur, P. F. 60, 1. Sans doute emprunt au gr. Λαμία, déesse adorée à Épidaure, où elle était associée à Αὐξησία, et à Égine, cf. Hdt. 5, 81 et 85; Paus. 2, 30, 4; l'homonymie de damium et de gr. dorien δάμιον (= att. δήμιον) doit être fortuite. Damiātrīx suppose un verbe dénominatif *damiāre « célébrer le culte de Damia » ou peut avoir été bâti directement sur damia, cf. uindēmia/uindēmiātrīx. Sans exemple dans les textes.

damma (dāma), -ae c., mais surtout masculin; féminin dans Hor., C. I 2, 13; le genre masculin a entraîné la création d'une forme dammus (damus, Not. Tir. 108, 73; cf. M. L. 2466): daim. Attesté depuis Virgile. Roman. Passé en germanique: v. h. a. tām, ags. dā; le breton dem provient du fr. daim. Diminutifs: dammula (Apulée, langue de l'Église), dam(m)ulus.

Un rapport avec domāre n'est pas plausible, à cause du sens. Mot étranger, peut-être celtique; cf. irl. dam allaid « cerf » (dam signifiant « bœuf », comme gr. δαμά-

λης, -λη). Cf. damaliō.

n

damnum, -ī n. : dommage, perte, dépense. S'oppose à lucrum, cf. Plt., Cap. 327, ubi... damnum praestet facere quam lucrum, à incrementum ; s'allie à sumptus (Ps. Asc., Verr., p. 175), iactūra, dētrīmentum. En droit, désigne quelquefois les « dommages et intérêts » payés pour une perte matérielle (Loi des XII tables), et par extension l' « amende » (le mot propre est multa) ou la peine (poena). Quoi qu'on en dise parfois, aucun rapport n'est senti en latin entre damnum et dare. L'expression damnum dare n'est pas une figura etymologica; le sens est « causer un dommage » (s'opposant à damnum facere « faire une dépense, une perte », e. g. Plt., Ci. 106, Tru. 228 (damnum dare); Ba. 1032, 784, etc.; cf. Thes. V 30, 29 sqq.). Dans Plt., As. 182, neque ille scit quid det, quid damni faciat; Tru. 81-82, eadem postquam alium repperit qui plus daret, | damnosiorem meo exinde immouit loco, l'allitération n'implique pas un rapport étymologique. Il est donc impossible d'appuyer sur les sens et emplois attestés à date historique un rapport entre do et damnum. Attesté à toutes les époques ; surtout au pluriel chez les poètes. Bien représenté dans les langues romanes, ainsi que damnare, M. L. 2467-2468; B. W. dam. (et dommage) Alb. dam. dem.

Dérivés et composés : damnōsus : 1º qui cause des pertes, coûteux ; 2º qui fait des pertes ou des dé-

penses, prodigue; indemnis: sans dommage, indemne là partir de Sén.): indemnitas (Jurisc.): damno. -as: « damnō adficere » (Nonius), cf. Plt., Tri. 829, nobilest anud homines pauperibus te (= Neptunum) parcere solitum, divites damnare atque domare; cf. aussi l'expression damnāre aliquem uōtī (uōtō), les formules d'héritage heres meus damnas esto ; legatum per damnationem, et la glose de Non. 276, 18, -are est exheredare. Lucilius Sat. lib. XI (22) : ... hunc Tullius. inquam, | index heredem facit, et damnati alii omnes. Dans la langue du droit, damnare, usité d'abord dans le sens de « frapper d'une amende », e. g. Cic., Verr. 1. 38, minoris HS triciens praetorium hominem non posse damnari, s'est dit ensuite de toute espèce de châtiment : « condamner » (opposé à absoluō), d'où indemnātus « non condamné » (depuis Plt.), de même que le composé condemnō (cf. condōnō) créé pour marquer le fait de la condamnation (aspect déterminé). Damnāre s'est employé au sens propre comme au sens figuré : dans la langue de l'Église, il a servi à traduire ἀναθεματίζειν; à basse époque, on le trouve au sens de « fermer », e. g. Arat. Act. 2, 111, -āre uiam, comme fr. « condamner une porte ». Condemno, dans la langue grammaticale, a traduit aussi δδελίζω.

Damnō et condemnō ont de nombreux dérivés : damnābilis, damnātiō, condemnātiō, etc.

De damnō: irl. damnaim, gall. daoni (au sens religieux « damner »).

damnificus (Plt., Pall.) : qui cause des pertes, d'où damnificō, damnigerulus (Plt.).

damnās: de la langue du droit, usité seulement dans la formule damnās estō « qu'il soit condamné à ». Sans doute forme dialectale de damnātus avec syncope de la voyelle brève finale; cf. osq. Bantins « Bantīnus », ombr. pihaz « piātus », etc. Hypothèse invraisemblable de Brugmann, I. F. 34, 397 sqq., qui fait de damnās un substantif abstrait *damnāt(i) « la condamnātion ».

On a rapproché gr. δάπτω « je partage », δαπάνη « dépense », δαψιλής « généreux »; le sens est éloigné : les correspondants grecs de damnum sont ζημία, βλάδη, ou φθορά. Le rapprochement avec daps, souvent proposé, est indémontrable; toutefois, l'identité de damnum et des mots arm. tawn, v. isl. tafn est séduisante. Peut-être ancien terme religieux (cf. damnāre uōtī)? V. daps.

dannus, -ī m.: «cūrātor uīcī ». Motgaulois, qu'on trouve dans une inscription des Trēuerī, CIL XIII 4228; v. Loth, ap. Rev. celt., 38, 380. Composés: platio-dannus «cūrātor locōrum », CIL XIII 6776; arcanto-dan(os) «cūrātor argentī».

danus : fenerator uel feneratio (Gloss.). Emprunt au gr. δάνος? Cf. danista, de δανειστής, d'où dérive danistārius.

dapinō, -ās, -āre : ά. λ. de Plt., Cap. 897, aeternum tibi dapinabo uictum, si uera autumas. Emprunt comique au gr. δαπανάω, avec influence de daps : « offrir (en sacrifice) ».

daps, -is f. (souvent au pl. dapēs; sg. dapis Juvenc.): apud antiquos dicebatur res divina quae fiebat aut hiberna sementi aut uerna... Itaque et dapatice se acceptos dicebant antiqui, significantes magnifice, et dapaticum negotium amplum ac magnificum, P. F. 59, 21. Sens premier: sacrifice, cf. Gaïus, Inst. 4, 28, pecuniam acceptam in dapem, i. e. in

sacrificium impendere. De là, « repas rituel qui suit la sacrifice »: Cat., Agr. 50, 2, ubi daps profanata comestaque erit. Le pluriel s'explique par la valeur collective du mot. En passant dans la langue profane, a désigné toute espèce de mets, nourriture, repas ; cf. Liv. Andr., Carm. fr. 7, quae haec daps est? = Od. α 225, τίς δαt.

Dérivés : dapālis : épithète de Jupiter « à qui l'on offre un sacrifice », cf. Caton, Agr. 132 ; dapāticus (cf. (cēnāticus) ; dapāticē, cf. plus haut.

Archaïque, conservé seulement dans la langue de la poésie à l'époque impériale.

Mot racine, comme ops, mais à vocalisme a, populaire. Cf. Benveniste, Don et échange dans le vocabulaire i.-e., Ann. sociol., 1951, p. 16 sqq.

Terme de la langue religieuse conservé aussi par les dérivés arm. tawn « fête » et v. isl. tafn « animal pour le sacrifice ». Un mot parallèle, mais différent, est conservé dans v. angl. tiber « sacrifice », gr. δεῖπνον et, peut-être, v. h. a. zebar « animal de sacrifice ». Gf. damnum et gr. δαπάνη, δάπτω.

dapsilis, -e: abondant, riche. Archaïque et post-classique. Emprunt au gr. δαψιλής avec influence de daps et substitution de suffixe.

Dérivés : dapsilitas (Paul. Nol.), -ter.

dardana, -ae i. (?): nom de plante. Sans doute corruption de bardana.

dardanārius, -ī m.: spéculateur sur les blés. Mot tardif (Ulpien), dérivé sans doute du nom de la région, Dardānia, d'où provenaient les blés. Un rapport avec danus est peu vraisemblable.

darpus, -ī m.: nom d'un petit quadrupède dans Polem. Silv. Non latin. V. Bertoldi, BSL 32, 149.

dautia : v. lautia.

-dě: particule postposée qui figure dans l'archaïque quam-de, ombr. pane, ponne, osq. pan, pún. Sans doute notique à gr. -& dans &&, &\data ct. Le -de de inde, unde peut s'y rattacher, mais admet une autre origine. V. dē et quam et dōnec.

de : particule invariable, usitée surtout comme préposition et préverbe. Ne se trouve plus isolément que dans la locution proverbiale susque deque glosé plus minusue, P. F. 371, 4. En tant que préposition, de accompagne un ablatif et, comme ab et ex, marque l'origine, l'éloignement, avec une idée accessoire de mouvement de haut en bas (comme dans gr. κατά), nuance bien conservée dans certains composés : deorsum, deicere, descendere, mais qui ne lui est pas nécessairement attachée; cf. Lucr. 1, 788, a caelo ad terram, de terra ad sidera mundi; Cic., Fin. 1, 62, migrare de uita. Sert aussi à désigner l'extraction : oleum quod de matura olea fit, Cat., Agr. 65, 2; une partie prise dans un tout : ūnus dē multīs « un d'entre la foule » = ex, gr. $\pi\alpha\rho\dot{\alpha}$ (v. $d\bar{e}be\bar{o}$); et dans cette valeur partitive se rencontre là avec le génitif (unus multorum), auquel il a de bonne heure tendu à se substituer; cf. quo de genere à côté de cuius generis; Sall., Cat. 35, 2, ex nulla conscientia de culpa; Cic., Att. 2, 24, 3, iis de rebus conscium esse Pisonem.

Du sens de « en partant de », on est passé à celui de « à la suite de », Plt., Mo. 697, non bonust somnus de

prandio, et au sens moral de « d'après, conformément à », dē sententiā, dē industriā, qu'on trouve en osque, dat senateis tanginud « dē senātūs sententiā » (= gr. χατὰ acc.), ou « au sujet de », Plt., Au. 700, ibo intro ubi de capite meo sunt comitia (= περὶ et génitif); concurrence par super dans ce sens. — Comme on l'a vu à propos de ab, la préposition dē, forme plus pleine et qui avait l'avantage de commencer par une consonne, a tendu à se substituer à ab et à ex, tout au moins dans la langue parlée, cf. Thes. V 46, 40 sqq., et a fini par les éliminer dans les langues romanes.

Comme ab et ex, dē a servi à renforcer un certain nombre de particules, adverbes, prépositions, dont certaines apparaissent de très bonne heure : dehinc, deinde, dēsuper. Get usage s'est beaucoup développé dans le latin populaire, cf. deante, dēcontrā (= ἀπέναντι), *dē-crās (d'où dēcrāstinātiō) et dēmāne (demain), dēforās, dē-forīs (blāmé par Cledonius, GLK V 21, 22), M. L. 2520; deinter, deintrā, deintus (dans), dēlongē (= μαχρόθεν), dēmagis « ualdē magis », Non. 98, déjà attribué aux antiqui par P. F. 62, 18: -pro minus (l. nimis) dicebant antiqui; dēretrō, M. L. 2582; dēsub, dēsubter, dēsubtus, dēsubtō, M. L. 2607, dēsuperne, dēsuprā, dēsursum (blāmé par Quint. 1, 5, 38), dētrāns. Cf. aussi de ex attesté dans l'Itala, Matth. 18, 28, et demeuré en roman, M. L. 2514.

Sur it. da, rhéro-rom. dad, da, v. Recueil Niedermann, p. 207.

De sert de préverbe dans un grand nombre de composés verbaux, où il marque souvent, comme on l'a vu. mouvement de haut en bas. Il peut indiquer aussi une action faite d'après un objet : describo, depingo, un déplacement : deplanto, et par suite un changement d'état : il peut aussi, marquant l'éloignement, avoir une valeur privative ou diminutive : deargento (Lucil.), deartuo, decapito, decollo, deficio, desum, demens (cf. amens), dēbilis, dēdecus. Il a pu servir à indiquer l'achèvement : dēbello « livrer un combat qui met fin à la guerre », deuinco « vaincre définitivement » (et decrepitus?). C'est par là que s'explique le sens de superlatif qu'il exprime, par exemple, dans depereo, « j'aime à mort » deamo, etc. Du reste, dans les verbes comme dans les adverbes, il arrive souvent que le sens de de (comme celui de ex) soit affaibli et que le préverbe serve simplement (comme dans les adverbes et les prépositions) à renouveler une forme simple vieillie et usée : dealbo (M. L. 2488 a), deambulo. deargentō (Vulg.), deaurō (M. L. 2489), dērelinguō d'après desero. Usité de tout temps. Panroman ; cf. M. L. 2488.

La longue de $d\bar{e}$ est constante. Dans $d\bar{e}hinc$, $d\bar{e}in > d\bar{e}in$ (monosyllabe), l'abrègement peut être dû à la présence devant voyelle. Mais on peut se demander si le $d\bar{e}$ qui apparaît dans in-de, un-de, en face de hin-c, illim et illin-c, istim et istin-c, n'est pas une forme brève de $d\bar{e}$, postposée? Toutefois, cette particule peut être rapprochée du $d\bar{e}$ de quamde (v. quam), qu'on retrouve en osco-ombrien et dont le rapport avec $d\bar{e}$ n'apparaît pas.

Pour les dérivés, v. dēterior et dēmum. V. aussi dēnique.

V. Sommerfelt, $D\bar{e}$ en italo-celtique (Oslo, 1920); $d\bar{e}$ se retrouve exactement en celtique: irl. $d\bar{t}$, gall. $d\bar{t}$ -, et ne se retrouve que là. L'osco-ombrien a des formes à vocalisme a: osq. dat (et comme préverbe: da-dikat-

ted « dēdicāuit »), ombr. da-, préverbe dans da-etom « dēlictum » (équivaudrait à lat. * $d\bar{e}$ -itum). Sans doute apparenté à $d\bar{o}$ de $d\bar{o}$ nec et $quand\bar{o}$. — Au contraire, ab, ex et au- ont des correspondants hors de l'italo-celtique.

debeo, -es, -uī, -itum, -ere (forme refaite dehibuisti dans Plaute, Tri. 426, comme prachibeo assez fréquent) : proprement « avoir en le tenant de guelqu'un », de *dēhabeō, comme dēgō de *deagō « devoir » (alqd alicuī) (s'oppose à praebere); se dit de l'argent (pecuniam) ou de tout autre objet. De là : debitum : « le dû, la dette » et indebitus; debitor « débiteur », qui s'oppose à creditor. ainsi Cic., Sest. 94, bona creditorum ciuium Romanorum cum debitoribus Graecis divisisse. - Debere s'emploie également avec un infinitif complément pour marquer l'obligation de faire une chose (cf. habeo), e. g. Cat., Agr. 119, quid facere debeas, et, dans ce sens, peut être impersonnel, comme oportet; ainsi Varr., L. L. 8, 61, debuisse aiunt... ut aucupem sic pisci(cu)pem dici. Cf., pour le sens, gr. ὀφείλω. La valeur d'obligation a tendu à s'affaiblir et parfois dēbeō, à basse époque, ne sert qu'à former une sorte de futur périphrastique, comme gr. μέλλω, cf. Eugipp., Seu. 31, 4, oppida in quibus debent ordinari, ou à introduire une hypothèse, St Avit, p. 74, 1, quae professio sua... etiamsi censeatis quod grauare me debeat; tous sens qui se retrouvent dans le fr. devoir. Ancien, usuel. Panroman; cf. M. L. 2490, 2492, 2493, dēbēre; dēbita, -tum, B. W. dette; dēbitor.

dēbilis, -e (dēbil, Enn., A. 324, comme famul): infirme, estropie, débile. Se dit du corps en général (dans la Vulgate trad. κυλλός; et correspond à ἀνάπηρος) ou d'une partie, jambe, pied, main; cf. Celse 4, 9, cocarum dolor hominem saepe debilitat (= fait boiter); Tite-Live le joint à claudus, 21, 40, 9; à mancus, 7, 13, 6; etc. Ancien, usuel. Conservé comme adjectif dans quelques formes romanes ou dans le verbe composé endeble « harasser » (prov., cat., esp.). M. L. 2491; et indēbilis, 4369

Dérivés : debilitas, -to, -are et ses dérivés.

Composé dont le second terme doit renfermer un correspondant du mot conservé dans skr. bálam « force ». báliyān « plus fort » et v. sl. bólií « plus grand » ; gr. $\beta \epsilon \lambda$ -tlwv, $\beta \epsilon \lambda \lambda$ -tlovo, Le b initial indique un terme populaire ; et, en effet, le mot n'est pas védique ; il est de ceux que le sanskrit a pris, avec l, à des parlers autres que ceux sur lesquels repose le védique le plus ancien.

decanus : v. le suivant.

decem (forme vulgaire decim, fréquente dans les inscriptions) indécl.: dix. Nombre parfait, cf. Vitr. 3, 1, 5, quem perfectum numerum Graeci τέλειον dicunt, perfectum autem antiqui instituerant numerum qui decem dicitur; c'est-à-dire fin de série dans la numération décimale. De là, exprime une idée de grande pluralité, e. g. Plt., Ba. 128, si decem habeas linguas, comme decem milia (= μυρίοι) exprime un grand nombre indéfini. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2497.

Dérivés: decumus, puis decimus (pour le vocalisme, cf. optumus, optimus): dixième; decuma, decima f.: dîme, M. L. 2503, gall. degwm; decimō, -ās: décimer (δεκατεύω, δεκατόω) et ses dérivés, ēdecimō « choisir, trier » (Macr.); decimārius.

De decuma, -mō proviennent : v. sax. dēgmo, v. h. a. tēhhamōn, tēhmon.

dēcermina

decimānus (decu-): 1º decimanus appellatur limes qui fit ab ortu solis ad occasum, alter ex transuerso currens appellatur cardo, P. F. 62, 25. L'origine de ce sens est expliquée dans Grom., p. 367, limes qui pro eo quod formam X faciat decumanus est appellatus; 2º decumana oua dicuntur et decumani fluctus, quia sunt magna. Nam et ouum decimum maius nascitur, et fluctus decimus fieri maximus dicitur, P. F. 62, 27. Le sens de « très grand » vient sans doute de ce que l'on choisissait, pour offrir aux dieux, le plus gros des dix œufs, etc., ou de ce que l'objet arrivant à la fin d'une série de dix héritait de l'idée de grandeur contenue dans le nombre; 3º de la 10º cohorte, d'où porta decumāna, substantivé; decumānus : percepteur de la dime (pour la forme, cf. osq. de k manniús, de la dédicace d'Agnone; sens mal déterminé).

decius: attesté comme nom propre Decius, osq. Dekis; deciēs, (-ēns): dix fois.

decānus (bas latin): chef d'un groupe de dix hommes (fait d'après primānus, etc., avec influence du gr. δέκα?); désigne, par suite, toute espèce de dignitaires civils, militaires ou religieux, en particulier le « doyen », cf. M. L. 2496 et decānia, M. L. 2495; decānicum: demeure des dizeniers. V. h. a. téhhan, b. all. deken, irl. decan.

dēnī, -ae, -a, distributif: dix par dix (sans doute d'après nōnī); dēnārius, -ī (scil. numnus) m.: denier; monnaie valant à l'origine dix as et qui conserva son nom quand sa valeur fut passée à seize as. M. L. 2553; v. angl. dinor, dinere, gall. dinair.

december, -bris (scil. mēnsis exprimé ou non) m.: décembre. Cf. september, octōber, nouember; Varr., L. L. 6, 34, dehinc Quintus, Quintilis et sic deinceps ad december a numero, M. L. 2498; irl. decimber. Dérivé: decembrius.

decimātrus: dixième jour après les ides, chez les Falisques; cf. quinquātrus.

decurës: decuriones, P. F. 63, 8; decuria: division du peuple romain, sans doute à l'origine groupe de dix equités commandés par un decurio, cf. centuria, centurio; puis tout groupe de dix: d. iūdicum, appāritorum,

riō; puis tout groupe de dix: d. iūdicum, appāritōrum, seruōrum, etc. M. L. 2508; germanique: v. isl. dekor, m. b. all. deker, etc. De là: decuriō, -ōnis m.; decuriō-nātus, -ūs; decuriō, -ōs: répartir dans les décuries.

Composés en decem, decu-, dec-: decemplex et decuplex (d'après du-, quadru-plex); decemprīmus (singulier tiré du pluriel decem prīmī « les dix premiers citoyens d'une ville »); decemuir (tiré de decemuirī); decennis, decennium, decennālis; decuna: mesure de dix onces; decuplus et decuplō, -āre; decussis, -is m. « ab decem assibus », Varr., L. L. 5, 170, cf. centussis. S'abrège en decus et se note par le signe X; de là decussō, -āre, decussātiō, -tim, cf. Colum. 3, 13, 2, in speciem Graecae X litterae decussauimus, M. L. 2510.

Anciens juxtaposés où decem est le second terme : ūndecim, duodecim, etc., avec leurs dérivés ūndecimus, etc.

Cf. aussi uīgintī, trīgintā, centum,

La nasale finale de decem, cf. ombr. desen-duf « duodecim », fait en général partie intégrante du nom de nombre « dix »; cf. skr. dáça, gr. δέκα, got. taihun, irl. deich n, arm. tasn (avec un vocalisme réduit), etc. Toutefois, les composés tels que decuplus et le dérivé decuria n'ont pas de nasale; on peut penser à une analogie de centuplus, centuria. Mais par ombr. tekuries, dequrie, « decuriis », le fait semble italique commun, si le mot ombrien n'est pas emprunté au latin; l'osque a un nom propre Dekkviarím, « *Decuviārem »; l'ombr. celevias est douteux; Vetter le traduit par « mūnifea. (T. E. II b 1). Or, on retrouve un thème en -u- en germanique: got. -tigjus. La forme sans nasale apparait aussi dans deciës, qui peut être d'après quinquiès, sexiès, ...centies. V. centuria.

L'ordinal decimus est ancien; cf. skr. daçamāh, av. dasəmō, et, avec élargissement, irl. dechmad, gaul. decametos. Cette forme est du type septimus et de nōnus; on voit qu'il y avait m dans septem et decem, n dans nouem. Geci ressort aussi des dérivés baltiques: v. pruss. dessīmts, lit. desimtas, cf. gr. δέκατος, got. tai. hunda « dixième », en face de v. pruss. newīnts, lit. devintas « neuvième », avec formation en -to-, secondaire par rapport au type decimus.

-gintī dans uīgintī, -gintā dans trīgintā, etc., sont des formes d'un dérivé en -t- de decem, à vocalisme radical zéro; cf. skr. daçát-, v. sl. deset-, lit. dēšimt- et gr. &&xa&-. V. uīgintī et trīgintā.

La formation de december et des autres noms de mois en -ber est obscure. M. Benveniste, BSL 32, 73, lui suppose une origine étrusque; et l'on peut se demander si une pareille influence n'a pas agi sur decurēs (cf. lūcerēs) et, par suite, sur decuria, centuria.

decermina : v. carpo.

decet, -uit, -ere : il convient. Correspond pour le sens à πρέπει, decēns à πρέπων, εὐπρεπής; decentia a sans doute été créé par Cicéron pour traduire εὐπρέπεια, cf. N. D. 2, 145, colorum... et figurarum... ordinem, et, ut ita dicam, decentiam oculi iudicant; d'où, à l'époque impériale. indecēns (= ἀπρεπής), -center, -centia et même indeceñ (Pline); Cicéron emploie dedecet au sens de ἀπρέπει. De même, le composé archaïque condecet traduit συμπρέπει (peut-être avec influence de conuenit); mais le condecentia que le Thes. prête à Cicéron, De Or. 3, 200, est suspect. Impersonnel à l'origine, comme le prouve la construction avec l'infinitif « passif », Plt., Mi. 737, desisti decet; Am. Prol. 35, iniusta ab iustis impetrari non decet. Souvent joint à oportet : Mer. 750, sic decet, sic fieri oportet. Peut s'employer absolument : sic decet; et quand la personne est exprimée, elle est à l'accusatif : ut pudicam decet. Ce n'est que secondairement, sans doute quand decet a tendu vers la construction personnelle, que cet accusatif a pu être remplacé par le datif (d'après conuenit?); Plaute dit, Tri. 490, deos decent opulentiae et factiones, et Am. 820, istuc facinus.. nostro generi non decet. La construction personnelle est, du reste, assez rare et surtout poétique. Ancien et usuel. M. L. 2500. Adjectif en -bilis tardif : decibilis, M. L. 2501 : d. deō = θεοπρεπής.

A decet se rattachent deux substantifs : decus, decor, et un adjectif : dignus :

decus, -oris n.: bienséance, décence, dignité; d'où « honneur » (cf. dēdecus) et « beauté », la beauté physique s'accompagnant de la dignité morale. Mais ce dernier sens est plutôt réservé à decor. Traduit à la fois εὐπρέπεια et δόξα. Ancien (Plt., Cat.), usuel.

decor, -oris m. (surtout poétique, à cause du genre

animé »; attesté depuis Laevius) : différencié par les glossateurs de decus : Isid., Diff. 1, 163, decus ad animum refertur, decor ad corporis speciem (cf. honōs), distinction qui correspond, du reste, souvent à la réalité. Le sens de «δόξα, honōs» est tardif. Les dérivés proviennent de decus et decor, indifféremment :

decus ou decor, oris adj. (archaīque et postclassique) et dēdedecor, indecor(is); decōrus (decōriter; dē-, indecōrus; decorōsus, dēde-, inde-, tardifs, d'après formōsus, gloriōsus): decōrum traduit πρέπου, Cic., Or, 70; decorō, -ās (decōrō à basse époque): orner, embellir, d'où decorātus, M. L. 2507; decorātiō, -men, -mentum, tardifs et rares; indecorō (Acc.); indecorābiliter (id.); indecorōsus (Hilar.); con-, dē-decorō.

dignus, -a, -um (d'après les grammairiens, l'i de dionus serait long, et on le trouve avec apex) : digne; sur l'i de dignus dans les langues romanes, v. Meyer-Lübke. Einf., § 122. Comme dans quinque, l'indication de la quantité marque sans doute une notation de la prononciation fermée de la voyelle, normalement liée à la quantité longue en latin. Le rapport avec decet apparaît bien dans Plt., Mo. 52, dignissimumst: decet me amare et te huhulcitarier; dignum est est synonyme de decet. Pour la formation, cf. lignum et lego, tignum et tego, plenus et pleo. Sens : « qui convient à, digne de » et « qui mérite ». Correspond pour le sens à gr. ἄξιος. Construit avec l'ablatif : d. aliqua re; la construction avec le génitif est rare et mal attestée, sauf à basse époque. S'emploie dans le sens laudatif ou péjoratif, indifféremment : d laude comme d. supplicio. Ancien, usuel. M. L. 2641 (la plupart des formes romanes sont savantes); B. W. digne.

Dérivés: dignitās: mérite, dignité, haut rang (sens abstrait et concret; se dit spécialement des charges honorifiques dans l'État, cf. potestās), M. L. 2640; dignō, -ās (dignor): juger digne, daigner = ἀξιῶ, ἀξιοῦμαι, M. L. 2639, B. W. s. u.; dignātiō (Cic.).

Composés: indignus et ses dérivés indignor (indignāre, M. L. 4378), gnātiō, etc.; condignus: également digne, !σότιμος; dēdignor (= ἀπαξιῶ, latin impérial): repousser comme indigne; dēdignātiō; et *disdignāre, M. L. 2366; B. W. sous daigner.

On ne voit guère d'autre moyén de donner une étymologie au verbe decet, avec son adjectif dignus, que d'en rapprocher île groupe athématique de hom. δέχτο ε il recevait » et de véd. dåṣṭi « il rend hommage à ». L'ombrien tiçit, TE II a 18, façia tiçit est contesté : decet ou licet?, v. Vetter, Hdb., p. 195; l'i de tiçit est singulier en face de decet. Le thème en -es-, représenté par lat. decus et decor, est à rapprocher de skr. daçasyáti « il cherche à plaire à, il sert », dont le primitif *daçah n'est pas attesté. — Le gr. δόξα « opinion, réputation, gloire » doit être fait sur un désidératif de la racine de δολέω, etc., comme lat. noxa en face de noceō. — V. aussi discō et doceō (et dezter?).

dēcōtēs : v. cōs.

decrepitus, -a, -um : décrépit. Mot du langage familier, uniquement appliqué aux vieillards ou à la vieillesse (Cic., Tusc. 1, 94).

Se décompose, évidemment, en dē + crepitus (de crepāre), mais la modification de sens n'est pas claire. Bréal suppose que la vieillesse décrépite est comparée à un mur qui se lézarde ou à un arbre qui se fend. Mais le sens du préfixe serait étrange: dē marquant d'ordinaire la cessation, le manque (à moins de supposer qu'il marque ici l'achèvement: dēcrepitus « qui achève de se fendre »?). Les anciens l'expliquent de différentes manières, par despērātus, iam crepera uita; ou encore par quia propter senectutem nec mouere se, nec ullum facere potest crepitum, P. F. 62, 12; ou par quod iam crepare desierit, i. e. loqui cessauerit, Isid., Or. 10, 74, etc. Cf. Thes. s. u. — Walde, I. F. 39, 92, voit dans l'emploi de dēcrepitus une image analogue à celle qu'on a dans homo est bulla, animam ēbullire.

Expression imagée de la langue familière, dont le sens apparaît fixé dès les premiers exemples et dont, faute de pouvoir en suivre l'évolution, on ne peut fixer l'origine avec certitude.

decuria, decussis : v. decem.

dēfendō, -is : v. fendō.

dēfrutum, -ī (ū dans Plt., Ps. 741; ŭ dans Vg., G. 4, 269; inscriptions et manuscrits defrictum, Mul. Chir. defritum) n.: vin cuit, raisiné. — a deferuendo, Palladius 11, 18, 1; cf. Varr. ap. Non. 551, 18, sapam appellabant quod de musto ad mediam partem decoxerant; defretum (sic codd.), si ex duabus partibus ad tertiam redegerant deferuefaciendo. Terme de la langue rustique, attesté depuis Plaute et Caton.

Dérivés : dēfrutō, -ās ; dēfrutāriūs, -ium.

On rapproche v. h. a. briuwan « brasser », thrace βρῦτος, qui désigne une boisson fermentée (cf. brisa), gr. ἀπέφρυσεν ἀπέζεσεν, Hes. V. ferueō; fermentum.

dēgener : v. genus. dēgūnō : v. gustus. dēierō : v. iūrō s. iūs. deinceps : v. le suivant.

deinde (dě-inde, puis deinde dissyll.), dein adv. : à la suite, ensuite. Usité de tout temps. Conservé dans quelques langues romanes, M. L. 2525. Deinde est la forme la plus ancienne ; dein en est une forme abrégée ; Cic., Or. 154, ain pro aine... dein etiam saepe et exin pro deinde et pro exinde dicimus. Deinde seul est attesté épigraphiquement ; dein (comme proin, etc.) se rencontre seulement devant consonne. La comparaison de dehinc suffit à prouver que deinde est antérieur à dein. De ce dernier a été tiré deinceps : successivement, à la suite. Correspond à gr. έξης, έφεξης: souvent joint à inde, posteā, deinde, cf. gr. ἔπειτα ἐξῆς. Attesté seulement depuis la Lex Repet. (adjectif) et Varron (adverbe). Usuel, mais non roman. Deinceps est un ancien adjectif, comme on l'a vu, s. u. capiō; cf. princeps, et on le trouve dans ce sens, Lex Repet. CIL I2 583, iudex deinceps faciat pr(incipe cessante, item quaestor). Mais, en dehors de cet exemple, il n'est employé que comme adverbe; et le deincipite die d'Apulée n'est qu'un barbarisme, amené par le rapprochement avec incipio et influencé dans sa flexion par anceps; cf. P. F. 62, 7, deinceps qui deinde coepit ut princeps qui primum coepit.

delecto (-tor) : v. lax, lacio.

dēleō, -ēs, -ēuī, (dēluī tardif; cf. Thes. V 433, 61), -ētum, -ēre: Prisc., GLK II 490, 8, a « deleo » cuius

simplex in usu non est, « deletum »; a « delino » « delitum » nascitur; ibid. 19, « deletum » a « deleo » unde et « letum » ipsa res quae delet, quasi a « leo » simplici nascitur quod in usu non est, ex quo « deleo deleui ». Confusion de delino (v. lino) et de *de-oleo, cf. ab-oleo? Deux sens : 1º effacer. biffer (déjà dans Caton, Or., frg. 2), cf. aboleō; 20 détruire, raser, Traduit gr. ἀπ- ου έξαλείφω. Cf. dēlētīcius = γάρτης ἀπαλίπτος, παλίμψηκτρον. Ancien, classique, usuel, Conservé dans le prov. delir, M. L. 2533.

Autres dérivés : dēlētiō (rare, un exemple de Lucilius ; repris par la langue de l'Église); deletor (rare et tardif; mais Cicéron a hasardé une fois deletrix en l'introduisant par paene, Harusp. resp. 49); dēlētilis (Varr., -is spongia « éponge à effacer ») : dēlēbilis et indēlēbilis (Ov. = dvεξάλειπτος, Isocr.); dēlētīcius (Ulp.); v. plus haut. « palimpseste ».

V. ab-oleō, ab-olēuī.

dělěrus : v. līra.

dēlērus

delibero. -as. -aui. -atum. -are: deliberer, mettre en délibération (absolument, ou avec complément précédé de de, ou à l'accusatif : res deliberata), et, par extension. « résoudre, décider de ». Attesté depuis Plaute; appartient plutôt à la langue écrite.

Dérivés : dēlīberātiō ; dēlīberātīuus : -m genus = γένος συμβουλευτικόν; les deux mots sont surtout employés par Cicéron et Quintilien ; dēlīberāmentum (Labér.); dēlīberābundus (T.-L.); dēlīberium (Gloss., d'après arbitrium). Les anciens font dériver deliberare de lībra, lībella, ainsi P. F. 65, 3, a libella qua quid perpenditur dictum. Mais on attendrait *dēlibrāre. Cf. Rhet. Her. 3, 2, 2.

Semble plutôt être un composé de līberō spécialisé dans un sens imagé, comme resoluere?

delibūtus, -as, -um : oint, arrosé, trempé de. Seul, l'adjectif est ancien (Plaute) et attesté dans la bonne langue; des formes verbales telles que delibuit, delibuitur ne figurent que dans Tertullien, Solin (111e siècle de l'ère chrétienne) et sont manifestement refaites sur delibūtus. L'adjectif présente sans doute le degré zéro *libde la racine *leib-, cf. lībō, -ās. Peut-être influencé par imbūtus, inexpliqué.

dēlicātus, -a, -um : voluptueux, délicat (dans tous les sens du mot français), tendre, efféminé, raffiné, mignon. Se dit des personnes comme des choses : delicatissimo litore, Cic., Verr. 2, 5, 40, 104; delicata nauigia, Suét., Vit. 10. Ancien, usuel. M. L. 2538, 2537, *dēli-

Dérivés et composés : delica(ti)tudo (bas latin et rare): indēlicātus.

Étymologie douteuse. Celle de Festus, P. F. 61, 11, delicata dicebant deis consecrata, quae nunc dedicata. Vnde adhuc manet delicatus quasi luxui dicatus, ne s'appuie sur aucun exemple et semble de pure fantaisie. Dēlicātus, quelle qu'en soit l'origine, a subi l'influence de deliciae : Isid., Or. 10, 70, delicatus quod sit deliciis pastus, uiuens in epulis et nitore corporis; cf. Sén., De breu. uit. 12, 7, audio quendam ex delicatis (si modo deliciae uocandae sunt uitam et consuetudinem humanam dediscere)...

delicia, deliciae: v. colliciae.

dēliciae : v. lax, laciō.

*dēlicus, -a, -um : sevré. Adjectif restitué dans Varr R. R. 2, 4, 16, cum porci depulsi sunt a mamma, a quibus. dam delici (deliti codd.) appellantur. Peut-être laut-il v joindre deliculus, qu'on lit dans Cat., Agr. 2, 7, armento delicula, oues deliculas, dont le sens est incertain. On l'explique par *dē-lic-us, composé de *lac, forme sans suffixe de *lact-; d'autres y voient un doublet de delle cuus, de delinquere, dont il y a un exemple dans Pit Cas. 205, ce qui ne convient ni pour le sens ni pour la forme. Groupe obscur.

dēlīniō : v. lēnis.

dēlinā : v. linā.

dēliauium : v. linguō.

dēlīrō : v. līra.

delphinus, -I m. : dauphin. Emprunt ancien (Accius) et latinisé au gr. δελφίς, -ῖνος et passé dans les langues romanes, M. L. 2544, et en irl. deilf. La poésie et la prose impériale ont préféré la transcription du mot grec : delphīn, delphīs, -īnis. Cf. abacus.

dēlūbrum. -ī n. (souvent au pluriel) : temple, sanctuaire, sans qu'il soit possible de préciser le sens dans la littérature, quoique l'App. Probi note, GLK IV 202 inter templa et delubra hoc interest quod templa ubi simu. lacra sint designat, delubra uero aream cum porticibus designat, ni d'en déterminer la signification primitive que les commentateurs font varier au gré de leurs fantaisies étymologiques. Cf. Macr., Sat. 3, 4, 2, Varro libro octavo rerum divinarum delubrum ait alios aestimare in quo praeter aedem sit area assumpta deum causa... alias in quo loco dei simulacrum dedicatum sit, et adiecit, sicut locum in quo figerent candelam candelabrum appellatum, ita in quo deum ponerent nominatum delubrum; P. F. 64 6, delubrum dicebant fustem delibratum, h. e. decorticatum quem uenerabantur pro deo; cf. Serv. auct., Ac. 2. 225. Masurius Sabinus delubrum effigies, a delibratione corticis. Cincius, frg. Serv., Ae. 2, 225, delubrum esse locum ante templum, ubi aqua currit, a deluendo (cette étymologie est celle qui est adoptée généralement) ; cf. Isid., Diff. 1, 407, -a sunt templa fontes habentia ad purificandos et abluendos fideles... Le mot est attesté à toutes les époques, mais est d'un emploi plus rare que templum et semble d'un niveau plus relevé. Cf. po(l)lūbrum?

-dem : particule postposée qui s'ajoute à un certain nombre de formations pronominales ou adverbiales : īdem, quidem, itidem, prīdem, etc., pour en préciser la valeur. Sans doute apparentée à -dam, -dum. Pour -em, cf. enim.

dēmā : v. emō.

demum adv. (demus dans P. F. 61, 21, demum quod significat post, apud Liuium (dub. 44) demus legitur. Alii demum pro dumtaxat posuerunt). - Si demus est réel, il est à demum comme adversus à adversum. Le Servius auctus. Ae. 6, 154, définit sic demum : ad postremum, h. e. nouissime. Dēmum est peut-être un superlatif formé sur de, comme summus est formé de *supmo-s et comme extrēmum, postrēmum le sont de ex, post. Souvent joint à igitur, tum, nunc, ibi, etc., qu'il précise. pēmum, qui signifiait « de là et pas plus loin », a pris la Démun, que précisément, exactement », tum démum, et nuance de « précisément, exactement », tum démum, et nuanue a suite de s seulement ». Cf. déterior. A peut-être servi par suite de modèle à extrē-, postrē-, suprē-mus. Usité de tout temps; non roman.

dēnārius : v. decem, dēnī. De là gr. δηνάριον, d'où skr. dinārah « dinar ». Passé aussi en v. isl. dīnere, v. angl. dinor.

dēnī : v. decem.

dānicālēs : v. nex.

denique adv. : ensin, à la sin. Conclut une énumération, une argumentation, une gradation; de la son sens de « pour tout dire, en un mot, même ». Confondu avec tandem, dont il a le sens temporel. Il est à noter que denique introduisant une dernière proposition se place presque toujours avant le premier mot; accompagnant, au contraire, le dernier terme d'une énumération, il se place le plus souvent après celui-ci, comme un enclitique. Usité de tout temps; non roman.

Pour la forme, cf., en partie, donec. Le premier terme est dē- (cf. dē-mum), employé avec valeur adverbiale et suivi des deux particules -ne- (v. cette particule; cf. hacci-ne, etc) et -que (avec valeur indéfinie ; cf. quisque).

dens. dentis m. (ancien thème consonantique : abl. dente, gen. pl. dentum; cf. Varr., L. L. 8, 68; dentium est analogique de gentium. etc.) : dent de l'homme ou des animaux; s'applique par extension à tout objet de forme ou d'usage comparable; cf. Non. 462, 3, dentes non solum quibus cibus adteritur, sed omnia quibus aliquid exsecari (exsi-) uel teneri potest Vergilius dici uoluit (G. 2, 406; Ae. 6, 3) : dent de la charrue, du peigne. du râteau, de la fourche, de l'ancre, etc. S'emploie aussi au sens figuré, comme notre « avoir la dent dure ». Usité de tout temps. Panroman, avec passage partiel au genre féminin attesté dans Cass. Fel., Greg. Tur., v. B. W. s. u. M. L. 2556 (dente).

Dérivés et composés : dentatus : garni de dents, denté, dentelé (= lit. dantuotas), M. L. 2560; dentōsus (Gloss.); dentālis, d'où dentālia, n. pl. (et tardif dentāle) : partie de la charrue où s'enclave le soc : dents de râteau, M. L. 2559; dentaneus: dentelé (de l'éclair); dentārius : dentaire ; dentāria : jusquiame ; denticulus: petite dent, faucille, dentelure, M. L. 2564; d'où denticulātus; dentiō, -īs: faire des dents, d'où dentītiō et par haplologie dentiō, M. L. 2565; dentex (dentix) m.: poisson de mer, denté vulgaire, M. L. 2561; denticare (Gloss. Pap.; M. L. 2563). Dentatus, Denticulus sont aussi des surnoms romains.

Composés avec dent(i)- pour premier terme : dentarpaga: hybride de Varron (cf. gr. δδοντάγρα); dentiducum: transcription du gr. δδονταγωγόν; dentifrangibulus, dentilegus, créations plaisantes de Plaute : dentifricium = δδοντότριμμα (Pline); dentiscalpium = δδοντόγλυφον (Martial).

Composés avec -dens pour second terme : bi-dens (ancien *dwi-dens) adj. : 10 qui a deux dents, d'où subst. masc. bidēns « hoyau », M. L. 1087, et bidentō : fodiō (Gloss.); 2º victime (généralement brebis) de deux ans. qui en est à sa seconde dentition ou qui a ses dents

supérieures et inférieures; cf. Gell. 16, 6, 12, P. Nigidius... bidentes appellari ait non oues solas, sed omnes bimas hostias; ibid. Hyginus... quae bidens est. inquit. hostia, oportet habeat dentes octo, sed ex his duo ceteris altiores per quos appareat ex minore aetate in maiorem transcendisse, Cf. P. F. 30, 17 et CGL V 172, 38. Par contre, ambidens, quae superioribus et inferioribus est dentibus, qu'on lit dans P. F. 4, 28, semble un mot créé par le glossateur sur le modèle de ἀμφόδους (ἀμφώδους) pour expliquer bidens. A l'époque impériale, bidens est devenu simplement un synonyme poétique de ouis, sans autre précision : bidental (nominatif substantivé de l'adjectif bidentālis; cf. fāgūtal) : locus fulmine tactus et expiatus oui, Diff. GLK VII 523, 24; bidentālis m. : prêtre chargé du sacrifice du bidental ; sur le sens. v. Usener, Rh. Mus. 60, 22, et Wissowa, PW III, 429.

tridens: qui a trois dents; substantif masculin « trident », d'où les épithètes poétiques de Neptune tridentifer, -ger, -potens;

ēdentō, -ās: édenter, casser les dents (très rare, Plt. et Macr.), M. L. 2828; ēdentulus : adjectif joint par Plaute à uetulus et repris en bas latin.

Mot pan-indo-européen. Le latin garde ici un thème qui est attesté par skr. dán, acc. sg. dántam, gén. sg. datáh, avec une alternance vocalique dont la différence entre v. isl. tonn (plur. tebr de *tandiz), v. h. a. zand et got. tun pus fournit aussi la trace. Le baltique a généralisé la forme à vocalisme o : lit. acc. sg. danii (sur quoi a été fait le nom. sing. dantis), gén. plur. dantu et v. pruss. dantis; le celtique, la forme à vocalisme zéro : gall. dant (et irl. det). Lat. dens peut reposer sur *dntou sur *dent-. Les formes grecques δδών, δδόντος (en éolien ἔδοντες) indiqueraient un rapport avec le groupe de edo, etc., dont ce serait le participe : sur le vocalisme radical zéro au participe, v. sous sum, ab-sens et sons : mais on peut aussi penser à une ancienne étymologie populaire; v. Benveniste, BSL 32, 78, qui rattache ces mots à la racine *denk- « mordre ».

densus, -a, -um : serré, épais, dense, touffu (opposé à rārus); d'où dans la langue poétique, avec un ablatif. « couvert de » (à l'imitation, sans doute, du gr. δασύς; cf. Ov., M. 3, 155, uallis erat piceis et acuta densa cupressu et γη δασέη ύλη παντοίη, Hdt. 4, 21). Ancien, usuel; traduit πυχνός dans la langue de la rhétorique.

Dérivés et composés : densitas (époque impériale) ; denseo, -es (densi non attesté en dehors de GLK I 262, 14; poétique), d'où densetus (Macr.), densesco (Greg. Tur.); et dēnsō, -ās, dēnsābilis, dēnsātiō, -tīuus, dēnsitātus (rares et tardifs); addēnsē (Pline); addēnseē (Vg.); condenso (synonyme de conspisso), M. L. 2120, d'où condensatio et condensus (poétique et postclassique) : serré, épais ; condensum n., qui, dans la langue de l'Église, traduit ἄλσος, δρυμός; condensatio; condēnseo, a. A., Lucr. I 392.

Dēnsus, dēnsāre sont peu représentés dans les langues romanes; cf. M. L. 2557 et 2558 et 151, addēnsāre, où ils ont été concurrencés par spissus. Mais densus a donné le gall. dwys; condēnso: cynnwys.

Cf. hitt. daššuš « fort, dru »; gr. δασύς et le dérivé δαυλός « épais, touffu ». L'amuissement de -s- dans δαυλός est normal; δασύς devrait reposer sur une forme expressive *δασσυς, non attestée. Mais W. Schulze,

Berliner Sitzungsber., 1910, p. 793, explique δασύς par *dnsús avec σ maintenu après η. Une forme radicale δασ- est aussi conservée dans δασκόν δασύ et δασκέπαλον πολυφύλλον (Hes.), peut-être dans δάσκιος « qui donne une ombre épaisse». Mais l'alb. dent « j'épaissis » fait penser à un type *dntu- Le latin a un thème en o *dens-os ou *dnso- face des thèmes en -u du grec et du hittite, ce qui est exceptionnel. V. H. Frisk, Griech. etym. Wört., sous δασύς, δωλός.

dēnuō : v. nouus.

deorsum (deorsus est rare; dorsum, Sent. Minuc.; dissyllabe chez les poètes) adv.: en bas, de haut en bas. S'oppose à sūrsum, auquel il est joint dans l'expression sūrsum deorsum. Sur deorsum a été formé dans la langue vulgaire desūsum. Les manuscrits ont aussi les formes accessoires deosum (cf. susum, russum, etc.), diosum, iūsum, iūsu(m), iosso. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 2567, 2566; B. W. jusant.

V. uertō.

depső, -is, -uī, -tum, -ere: pétrir; d'où « assouplir » (quelquefois au sens obscène; cf. molō, dolō). Rare et technique (Caton, Varron). M. L. 2576.

Dérivés et composés : depstīcius (Caton) ; condepsō (Caton, Pomponius).

Emprunt au verbe technique grec δέψω « je pétris, je tanne » (δέψα « peau tannée ») ; v. H. Frisk, sous δέφω.

dēpūgis : v. pūga.

dēpuuio : v. pauio.

déraubare : Not. Tiron. 128, 53. Emprunt bas latin au verbe germanique roubon « rauben », renforcé par le suffixe $d\tilde{e}$.

derbiosus, -a,- um (Theod. Prisc., Eup. faen. 37) : v. serniosus.

derbitae, -ārum f. pl. (Gloss.): dartres. Représenté dans les dialectes du nord de l'Italie, en rhéto-roman, français, provençal et catalan; M. L. 2580. La langue classique emploie impetīgō. Derbitae, qui n'apparaît que dans les gloses, doit être emprunté, peut-être, au celtique avec b pour v (cf. gall. Itarwyden « dartre », etc.).

Le mot remonte, en tout cas, à l'indo-européen; cf. les formes à redoublement lit. dederoine « dartre », v. angl. teter (même sens), skr. dadrih « éruption » (sur la peau); d'un thème *derw-/drw-, élargissement de *der-? Cf. gr. δέρω « je gratte », etc.

des : v. bes.

dēscīscō : v. sciō.

dēses : v. sedeō.

dēsīderō : v. sīdus.

dēsiuāre : desinere, P. F. 63, 28. Hapax peu sûr. V. sinō?

dēspicō (di-), -ās, -āuī, -ātum, -āre: vider un animal, ouvrir le ventre (bas latin). Est-ce un ancien terme de la langue augurale « examiner les entrailles » (cf. speciō, conspicor) passé dans la langue commune? Cf. Rufin, Hist. 11, 26, necatis paruulis despicatisque ob fibrarum inspectionem uirginibus. Ou bien un dérivé de spīca « enlever le grain de l'épi » et, par suite, « vider »? Conservé dans le roumain despicà. M. L. 2600.

destico, -as, -are : crier (en parlant de la souris), chicoter; cf. Suét., frg. p. 250, 3.

dēstino : v. stano, s. u. sto.

*dēter, dēterior, dēterrimus: Prisc., GLK III 508, 19, a « de » antique « deter » [derivatur], unde et « deterior, deterrimus » quae tamen alii a « detero » verbo facta espeputaverunt. — Dēter n'est pas attesté dans les textes. Gf. aussi P. F. 64, 12, deteriae porcae, i. e. macilentae. Pour le sens: deterior dicitur qui ex bono in contrarium mutatur et fit malus, Claud. Don., in Ae. 8, 326. Ancien, usuel; d'où à basse époque et dans la langue de l'Église: dēteriōrō, -ās; dēterēscō. Non roman.

*Dēter est fait comme *ex-ter, dēterior comme inferior, dēterrimus comme pauperrimus.

dētrāmen, -inis n. : charpie (Pélag.). Contamination de $tr\bar{a}ma$ (-men) et $d\bar{e}trah\bar{o}$.

dětrectő : v. tractő.

dētrīmentum : v. terō.

dētudēs: esse detunsos, deminutos, P. F. 64, 20. V. tundō.

deunx : v. ūnus, uncia.

deurode?: mot qui se trouve dans Pétr., Sat. 58, 7, de sens obscur. Bücheler et à sa suite E. Thomas, Stud. z. lat. u. griech. Sprachgesch., Berlin, 1912, p. 111 sqq., Pont expliqué par le grec δεῦρο δή « ici donc », «viens ici », dont on se sert pour appeler un chien. Ce serait l'équivalent du accede istoc du même chapitre, § 11. Mais cette explication ne va pas sans difficulté et la syntaxe de la phrase qui te deurode facit reste douteuse. Texte corrompu?

deus, -I (ancien deiuos attesté épigraphiquement) m. dea (deiua, deua), -ae f. : dieu, déesse. Usité de tout temps Panroman. M. L. 2610. Ancien dérivé signifiant « lumineux »; conservé avec sa valeur adjective dans certaines expressions consacrées : sub dīuō columine, culmine dans les Acta fratrum Arualium, cf. Thes. V 1658, 51 sqq.; sub dīuō caelō attesté par Caper, GLK VII 105, 19, d'où sub dīuō, sub dīuom, dīuom fulgur; cf. dius. Suivant que l'on considérait le ciel lumineux comme animé et divinisé ou comme inanimé, on disait Deiuos, Deus, Deiua, Diua ou deiuom. Deus est issu phonétiquement de deiuos > *dci(u)os > deus. La déclinaison régulière devrait être : sg. deus,, dīue, dīuī, dīuō, deum, dīuō(d); pl. dī, deum (*dīuōm?) dīs, dīuōs; mais sur le nominatif deus s'est constituée une déclinaison normalisée deus, deī, deō, de même que d'après le féminin dīua et les cas obliques dīuī, dīuō, dīue, le nominatif dīuus s'est maintenu ou a été restitué. A date ancienne, deiuos, deiua (dīu-) sont employés pour désigner la divinité : des inscriptions archaïques portent : deiu. nouesede « dī nouensides »; sei deo sei deiuae sacr(um); Varron, L. L. 5, 58, cite une vieille formule diui qui potes « Osol Suvarol ». Mais, en cet emploi, deus, dea tendent à remplacer diuus, dīua, qui, à l'époque impériale, ne sont plus guère usités que dans la langue poétique. La langue réserve diuus pour désigner les personnages divinisés, notamment les empereurs : dīuus Augustus. Cet usage a fini par être érigé en règle ; ainsi Servius, Ae. 5, 45 : diuom et deorum indifferenter plerumque ponit pocta, quamquam sit dis-

cretio ut deos perpetuos dicamus, diuos ex hominibus faccreus sed Varro et Ateius contra sentiunt, dicentes diuos ws... deos qui propter sui consecrationem timentur, perpenary, usunt di manes. Sur les emplois de deus et dīuus, v. W. Schwering, IF, 34, 1-44. — Deus n'a pas de vocatif w. but vocatii attesté avant Tertullien, qui écrit dee (d'après att. θεέ?). adu. Marc. 129; cette forme est, du reste, très rare : la adu. Mangue de l'Église dit \bar{o} deus. Horace emploie dīue. Les formes de nominatif-vocatif et de datif-ablatif pluriel t_{0} sont normalement $d\bar{\imath}$, $d\bar{\imath}s$; ce sont les plus fréquemment attestées par la scansion des comiques et des classiques : dei deis sont récents et analogiques de deus; dii, diis sont aussi récents (cf. de is, ī, eī, iī), cf. Caper, GLK VII 109 dei non dii; nam et deabus Cicero dixit; igitur deis ratio diis consuetudo. — Deis est attesté pour la première tois dans Catulle, 4, 22. Le génitif pluriel est dīuom: mais l'ancien deum est maintenu dans les formules (pro deum fidem, etc.); deorum est une innovation. Sur deus a été aussi bâti un féminin dea (la forme ancienne est ding, que, du reste, la poésie a gardée longtemps comme substantif ou comme épithète), auquel on a fait, pour briter les ambiguïtés, un datif-ablatif pluriel deabus. L'adjectif de deus était anciennement dius (v. ce mot): dans l'usage latin courant, c'est :

dīuīnus, -a, -um (deiuinus, CIL I 603, 16, osq. deivinais « dīuīnīs », deina, dina « dīuīna », CIL I 366, à Spolète): 1° concernant la divinité, divin; 2° inspiré par la divinité; d'où dīuīnus, dīuīna « devin, devineresse ». Les deux sens se retrouvent dans les dérivés. Au premier se rattachent dīuīnidās, non attesté avant Cicéron (opposé à hūmānitās et peut-être fait sur le gr. θειότης, θεότης), dīuīnitus = θεόθεν; au second, dīuīnō, -ās « deviner », dīuīnālis, dīuīnātiō = μαντική, d'où praedīuīnā (rare) et praedīuīnus (Pline), -ātiō. Cf. M. L. 2703, dīuīnāculum (Ital., Ruf. = μαντεῖον); 2704, dīuīnār; 2705, dīuīnus; britt. dewin.

A la langue de l'Église appartiennent l'abstrait deitās (calque plus exact du grec que dīuīnitās) et les composés tels que deificus (= θεῖκός), deificō et ses dérivés.

L'osque a Deivai « Diuae » et deivinais « dīuīnīs »; l'ombrien, deueia « dīuīnam ». De plus, pour « jurer », l'osque a le verbe dérivé deiuatud « iūrātō », etc. La forme thématique *deiwo-, en face de *dyeu- (v. Iuppiter et diēs), désignait dès l'indo-européen les êtres « célestes » en général, par opposition aux hommes, terrestres par nature (v. homō); le vocalisme radical e, en face de *d(i)yeu-, est constant; on a skr. deodh « dieu », av. daēvō (au sens de « démon »), v. pruss. deywis (Vocab.), deiwas (Ench.), lit. diēvas, irl. dia (gaul. dēvo-), v. isl. tīvar (au pluriel), v. h. a. Zīv, etc. Panindo-européen, sauf grec.

Les dérivés désignant une déesse varient d'une langue à l'autre : skr. devî, lette dieve « déesse », lit. deive (au sens de « fantôme »). La forme latine dea est dérivée de la forme deus, qui elle-même résulte d'innovations phonétiques latines peu anciennes.

V. dius.

dextāns, -ntis m.: les 10/12 de l'unité; cf. P. F. 64, 24, dextans dicitur quia assi deest sextans, quamadmodum duodeuiginti et deunx. Forme de *dē sextāns, abrégée comme les noms des autres divisions de l'unité.

dexter, -tera, -terum (tra, -trum) : l'osco-ombrien

ne connaît que les formes sans e, ombr. testru-ku destru-co, destram-e « ad dexterum, in dexteram », osq. destr-st « dextra est ». En latin, les formes pleines et les formes sans e se rencontrent indifféremment à toutes les époques : les secondes semblent plus fréquentes, surtout à l'époque impériale; d'ailleurs, chez les dactyliques, toutes les formes pleines formant crétique, du type dēxtěrī, étaient exclues. Néanmoins, le comparatif, attesté à partir de Varron, est toujours dexterior; cf. Thes. V 920, 49 sqq. Superlatif archaigue dextimus très rare et non attesté après Salluste (correspond à sinistimus); dexterrimus dans Palladius. Sens : 1º droit. par opposition à sinister « gauche », ce qui explique la forme, cf. gr. δεξιτερός à côté de δεξιός; d'où dext(e) rā « à droite », adverbe employé quelquesois comme préposition (de même que sinistrā), sur le modèle de extrā, etc.; cf. Wackernagel, Vorles. II 215; 2º qui vient du côté droit, en parlant des présages, d'où « favorable »: P. F. 65, 6, dextera auspicia, prospera (cf., toutefois, une trace de la croyance contraire dans Varron cité par Festus 454, 2 sqq.; Cic., Diu. 2, 82; Plin. 28. 35 : [despuendo] repercutimus dextrae clauditatis occursum); 3º qui sait se servir de sa main droite, habile (sens non attesté avant l'époque impériale), d'où dext(e) rē, dexteritās d'après δεξιότης? (T.-L.). Usité de tout temps. Sert aussi de cognomen, Dexter, Dester, etc. Panroman, sauf roumain, M. L. 2618, mais concurrencé par droit, de directus.

Dérivés et composés : dext(e)ra : la [main] droite; dextella, Cic., Att. 14, 20, 5; dextrālis f. (sc. secūris) : outil de charpentier, hache, doloire; n. pl. dextrālis (-liolum) : bracelet = περιδέξια (bas latin), M. L. 2619, 2620; dextrātus : tourné vers la droite; dextrātiā (tous deux bas latin), -tor; dextroiugus (Tab. deuot.), cf. δεξίσσειρος; dextrōrsum (-sus); dextrochērium : hybride, synonyme de dextrālia (bas latin); ambidexter (Itala) : traduction du gr. ἀμφοτεροδέξιος; Dext(e)rius, -t(e)riānus; *děxtrāns, M. L. 2621.

Le radical est indo-européen; l'opposition de deux notions indiquées dans gr. δεξιτερός (en face de ἀριστερός « gauche ») et dans lat. dexter (en face de sinister) n'est pas marquée d'ordinaire: gr. δεξιός, skr. dáksinah, av. dašina-, lit. dešinas (et cf. v. sl. desnica « main droite »), got. taihswa, irl. dess. On rapproche souvent dexter de decet: simple possibilité. Il n'y a pas de raison de croire qu'un -i- se soit amui entre -ks- et -tero-, -tro- en italique: dexter est à gr. δεξιτερός ce que got. taihswa est à gr. δεξιξρός, gaul. Dexsioa. L'i que présentent le grec, l'indo iranien et le baltique n'est ici, comme en bien d'autres cas, qu'un élargissement sans valeur organique.

diabolus (diabulus, za-, ziabolus), -ī m.: emprunt fait par la langue de l'Église (Ital., Tert.) au gr. διάδολος; M. L. 2622; B. W. s. u. V. h. a. tiuval « Teufel », irl. diabul, etc. Formes savantes.

diāconus, -ī m.: autre emprunt fait par la langue de l'Église (Ital., Tert.) au gr. διάκονος « diacre ». M. L. 2623; irl. decan, diacon, etc. Nombreux dérivés et composés tardifs.

Diālis : v. diēs,

Diāna, -ae (Dīāna, Ov., M. 8, 353; Dīuiāna, Varron,

si ce n'est pas une reconstruction étymologique sans réalité; Iāna Lūna, forme attribuée aux rustici par Varr., R. R. 1, 37, 3) f.: Diane, déesse nocturne, c'est-àdire, Lune: Dianam autem et Lunam eandem esse putant, Cic., N. D. 2, 68; proprement « la lumineuse », dicta quia noctu quasi diem efficeret, Cic., ibid. 2, 69; cf. Iuppiter Diānus; identifiée secondairement avec Artémis. Diane est la déesse qui préside aux opérations magiques et son nom est demeuré dans les langues romanes avec le sens de « fée, sorcière », etc., M. L. 2624. Sans doute dérivé de dīus par un intermédiaire *dīuius?; cf. étr. tio; la scansion d'Ovide a gardé la quantité ancienne.

dica

dica, -ae f.: proces. Transcription du gr. δίκη; rare, uniquement employé pour des choses grecques.

dix, dicis f.; -dex, -dieis m.; dīcō, -is, dīxī, dictum, dīcere; dīcō, -ās, -āuī, dicātum, dicāre: formes alternantes de la racine *deik-|dik- « montrer »; cf. gr. δείχνυμι et δίχη. L'osque et l'ombrien ont également l'alternance: osq. dei ku m, deicum « dīcere », ombr. tei tu, deito « dīcitō » et osq. dicust (avec ĭ), ombr. dersicust « dīcāuerit »; cf. encore osq. dadikatted « dēdīcāuit »; pour ombr. tikamne, v. plus bas, sous dīcō. La parenté avec le grec a été vue par les Latins; cf. Varr., L. L. 6, 61, dico originem habet Graecam, quod Graeci δειχνύω. Le latin a conservé deux mots-racines à voyelle brève:

10 *dix, f., nom d'action. Inusité en dehors de l'ancienne formule juridique et religieuse passée dans la langue commune dicis causā ou grātiā, glosée νόμου ου χάριν « à cause de la formule », d'où « par manière de dire, pour la forme »;

2º -dex, -dicis m., nom d'agent. Usité seulement comme second terme de composé (cf. -spex, -ceps, -fex) dans index, -icis; iūdex, -icis; uin-dex, -icis (?), cf. osq. med-diss, pour lesquels on attendrait *indix, *iūdix, *uindix. Les nominatifs en -dex ont été refaits sans doute sur les formes en -ex, -icis où l'e était phonétique, comme artifex, opifex, etc., les Latins ayant le sentiment qu'à un i intérieur en syllabe ouverte correspondait un ě en syllabe finale fermée. Index « celui qui montre, qui indique » (qui a servi, en particulier, à désigner un doigt de la main, « celui qui sert à montrer »), d'où indicium, indicare, M. L. 4372, 4375-4376; indicīua: « praemium indicis »; iūdex « celui qui montre le droit, juge », d'où iūdicium, iūdicāre, M. L. 4599 4601; uindex (le premier terme du composé et, par là, le sens ancien du mot sont obscurs) « garant, qui revendique, vengeur »; uindiciae, uindicare, M. L. 9347-9349.

dīcē, -is, dīxī, dīcium, dīcere (deicē deixī est encore attesté dans les inscriptions de l'époque républicaine; les formes en ī n'y apparaissent pas avant la Sententia Minuciorum [117 av. J.-C.], qui a dixserunt; certains manuscrits ont aussi des graphies avec ei, cf. Thes. V 967, 27 sqq. Le parfait a un ī, c'est-à-dire le degré e de la racine, le participe dictus un i, c'est-à-dire le degré zéro de la racine, comme l'atteste Aulu-Gelle, 9, 6, confirmé par l'ital. detto): dire. Usité de tout temps. Panroman, M. L. 2628. Le verbe qui signifie « montrer », dans les autres langues, s'est spécialisé en latin, comme en osco-ombrien, dans le sens de « montrer, faire connaître par la parole, dire ». Le sens de « désigner » est encore sensible dans une phrase comme : sequar, ut institui, divinum illum uirum quem saepius fortasse laudo

quam necesse est. — Platonem uidelicet dicis, Cic., Leggs 1. Comme orare, acco a un nique : c'est un terme de la langue de la religion et nique: c'est un terme de la langua et di droit: iūs dīcere (cf. iūdex et osq. meddiss) « expos le droit », causam dicere « exposer une cause », sente le droit », causam accere « sar avis », multam dicere « faire connaître son avis », multam dicere son avis », mu « prononcer une amende », diem dicere « fixer un jou devant le tribunal », etc. C'est aussi le terme qu'on ploie pour désigner les magistrats : dicere dictatorem magistrum equitum, consulem, aedilem, tribunum mi magistrum equitum, consumm, militum, collègam. Si dīcō, par affaiblissement du sens ancien peut s'employer pour loquor, l'inverse est impossible cf. Cic., Or. 32, aliud uidetur esse oratio, nec idem loqui quod dicere : disputandi ratio et loquendi dialecticorum sit, oratorum autem dicendi et ornandi. En passant dans la langue commune, dicere a perdu ce caractère solenne (cf. cēnseō, etc.), mais on en retrouve la valeur technique dans la plupart des composés : abdīcō : refuser d'adin ger, ne pas accorder, dont le contraire est addicō : adju ger, accorder. Dīcō et addīcō font partie des tria uerbo du préteur : dō, dīcō, addīcō. M. L. 153.

condicō: conclure un arrangement; condicere est di cendo denuntiare, P. F. 56, 28; cf. Caïus, Inst. 4, 18, condicere... denuntiare est prisca lingua; « convenir d'un jour »: condictum est quod in communi est dictum, P. F. 34, 21; M. L. 2121 a. De là condictiō: accord des parties prenant jour en présence du magistrat pour comparaître devant le juge, cf. Gaïus, Inst. 4, 18; condicticius, cf. con-diciō sous diciō; v. aussi *excondicion dicticius, cf. con-diciō sous diciō; v. aussi *excondicion dicticius, cf. con-diciō sous diciō; v. aussi *excondicion dicticius, cf. con-dicion dicticion condicticion condicticion dicticion condicticion condicticion dicticion condicticion dicticion condicticion condiction condicticion condicticion condicticion condicticion condicticion condiction

interdīcō: interdire (v. ce mot); praedīcō: predire, fixer d'avance, recommander ou ordonner (= praeci piō), avertir; prōdīcō: fixer d'avance, différer, ajourner (= proferre) p. diem.

Tous ces verbes appartiennent à la langue du droit et de la religion. A cette dernière aussi appartiennent, au moins à l'origine, les juxtaposés dont les éléments se sont soudés à date récente : benedīcō : prononcer des paroles de bon augure ; maledīcō : prononcer des paroles de mauvais augure, verbes qui, en passant dans la langue commune, ont pris le sens de « dire du bien de, dire du mal de » (cf. maledīcēns, maledīctum), mais qui, repris par la langue de l'Ēglise, se sont chargés à nouveau des sens religieux : « bénir, maudire », de εὐλογεῦν, κακολογεῖν, le premier ayant emprunté lui-même le sens de hébr. brk. M. L. 1029-1030, 5258 ; irl. maldach, britt. melldith.

Aux participes de dīcō se rattachent les formes négatives : indīcēns (depuis Térence) : qui ne dit pas oui, qui ne consent pas ; mē indīcente, ou nōn indīcente « saus ou non sans mon aveu » ; indictus : non dit, dont on ne parle pas, non plaidé, indicta causa ; indicible (latin impérial).

dicō, -ās (formes anciennes en -ss- du type dicassil): présent en -ā-, duratif, correspondant au déterminé dīcō, -is, avec la même alternance que dans dūcō, -is et ε-ducō, -ās, lābor, -eris et labō, -ās, cf. Vendryes, MSL 16, 303 : 1° dire solennellement, proclamer; 2° dans la

langue religieuse: donner par un engagement solennel, didier, consacrer; dicātiō: déclaration formelle par ladèdier, consacrer; devenir citoyen d'une ville; dicāquelle on s'engage à devenir citoyen d'une ville; dicāquelle spolet., CIL XI 4766. L'ombrien, T. E. II a 8, ior, Lex Spolet., CIL XI 4766. L'ombrien, T. E. II a 8, ior, lex Spolet., CIL XI 4766. L'ombrien, T. E. II a 8, ior, lex Spolet., CIL XI 4766. L'ombrien, T. E. II a 8, ior, lex Spolet., CIL XI 4766. L'ombrien, qui correspondant à un latin *dicāmen, mais le sens en est contesté direction de la content de la

[= Dicamo, osolum de patris facto potest dici, quod abdicā: -re non solum de patris facto potest dici, quod abdicā: -re non solum de patris facto potest dici, quod set familia abicere, sed rem quamlibet negare, Non. 450, est familia abicere, sed recorpio, natum abdico, par suite « exclure de la dio nec accipio, natum abdico, par suite « exclure de la famille, déshériter »; avec le réfléchi: sē abdicāre « abdicāurer, renoncer à »; et, plus tard, « se retrancher de, se priver de ». Dans la langue impériale, abdicāre prend le priver de ». Dans la langue impériale, abdicāre prend le priver de ». Chara consense a se exclure, repousser »; abdicātiō « abandon d'une sens de « exclure, repousser »; abdicātiō « abandon d'une charge, exhérédation, renoncement »; abdicātīuus : terme de dialectique traduisant le gr. ἀποφατικός « négati », par opposition à dēdicātīuus, καταφατικός. ** **addicō, -ās? Μ. L. 152.

dédicō: composé exprimant l'aspect « déterminé »; proprie dicendo deferre, P. F. 61, 12; 1° consacrer aux dieux en termes solennels, cf. Val. Max. 1, 8, 4, rite me... dedistis riteque dedicastis. L'osque a de même da díkatted « dédicauit »; 2° déclarer solennellement, cf. Caelius, Hist. 9, legati quo missi sunt ueniunt, dedicant mandata; Cic., Flacc. 79, haec praedia etiam in censum dedicasti; de là, dans la langue commune, « déclarer, indiquer »; dédicatiō, M. L. 2512; dédicatīuus, cf. plus beut

preedicō: proclamer, publier (cf. praecō); par suite vanter ». Dans la langue commune, « annoncer » et, par affaiblissement, « dire ». Dans la langue de l'Église, prêcher », M. L. 6718; d'où irl. pridchim, britt. prezec; praedicātiō, praedicātor, M. L. 6719; praedicātūuus « affirmatif, denonciatif ».

Indicō, iūdicō, uindicō servent de dénominatifs à indez, iūdex, uindex. Pour indicārius, v. M. L. 9675.

diciō, -ōnis f.: terme de droit « parole, formule de commandement », d'où « commandement, autorité »; cf. T.-L. 26, 24, 6, Acarnanas... restitutrum se in antiquam jormulam iuris ac dicionis eorum; 1, 38, 2, dedistisne ws..., in meam populique Romani dicionem.

condicio: 1º formule d'entente entre deux personnes, condition fixée de part et d'autre, cf. Donat, Andr. 79. est pactio certam legem in se continens; cf. Plt., Ru. 950. lero ei condicionem hoc pacto « arrangement, pacte (= συνθήκη) »; Cic., Att. 8, 11d, 8, ego condicionibus, ... illi armis disceptari maluerunt; condition, convention, spécialement de mariage : conuentae condicio dicebantur cum primus sermo de nuptiis et earum condicione dicebatur, P. F. 52, 28, par suite « parti »; 2º situation résultant d'un pacte et, en général, « situation, condition » (souvent joint à fortuna) : humana condicio; souvent avec un sens péjoratif; de là le sens de « esclavage » (cf. notre « être en condition ») dans la langue de l'Église; condicionalis : terme technique de la grammaire et du droit : 1º conditionnel (= ὑποθετικός); 2º d'esclave ; substantivé : esclave (langue de l'Église). Sur condició et la graphie conditió, v. Ernout, Philologica II, p. 157 sqq.

dicus, -a, -um; et -dicus, -ī m.: second terme de composés, d'un type moins archaïque que celui de iūdex, index, uindex: causidicus: avocat; iūridicus, formé

d'après iūrisdictiō, iūris perītus, etc. « relatif à la justice, juridique »; fātidicus : fatidique; uēridicus : véridique; maledicus : médisant.

dicāx: moqueur, railleur. Don., Eun. prol. 6, -es dicuntur qui iocosis salibus maledicunt. Noter la différence avec loquāx. Dicācitās, dicāculus.

dictio f.: fait de dire. Terme de droit: testimonii dictio, Tér.; Phorm. 293; cf. Thes. V 1005, 66. Dans la langue littéraire et dans la langue de la rhétorique et de la grammaire, traduit surtout le gr. λέξις [ρῆσις, φράσις]. Dictor n'est attesté qu'à basse époque (St Jérôme, St Augustin et dans les grammairiens); dictus, -ūs m.: synonyme de dictio, rare et tardif; diciūra (Virg. gramm.).

dictēria, -ōrum n. pl.: plaisanteries. Rare (Nov., Varr., Mart.). De δεικτήριου? Mais les sens diffèrent. dictābolāria?: mot de Labérius cité par Fronton, p. 156, 5.

dictō, -ās, fréquentatif et intensif de dīcō: dire à haute voix, répéter, dicter. M. L. 2630; all. dichten, cf. Ernout, Philologica, II, p. 185 et s. Irl. deachdaim. D'où dictāta n. pl.; cf. dictātum dans les langues romanes, M. L. 2631; dictāmen, CIL VIII 5530; dictātiō; dictitō, -ās: dire souvent, répéter.

A dictāre se rattache sans doute étymologiquement:
dictāter m.: dictateur « a dictando », Prisc., GLK II
432, 25; cf. T.-L. 8, 34, 2, dictatoris edictum pro numine
semper obseruatum. Cf., d'autre part, Varr., L. L. 5,
82, quod a consule dicebatur cui dicto omnes audientes
essent, explication qu'on retrouve dans Cic., De rep. 1,
40, 63, dictator ab eo appellatur quia dicitur. Mais, dans
l'emploi, dictātor et ses dérivés dictātūra, dictātōrius,
etc., sont sans rapport avec dictāre. Ils forment un
groupe de sens indépendant. Cf. Mommsen, Hdb. d.
römisch. Altert., t. II, 1, 136. Irl. dictatoir.

A en juger par le grec, où le présent δείκνῦμι est une formation relativement récente, et par l'indo-iranien, où l'on a skr. dicati « il montre » (et l'intensif véd. dediste), av. daēsayeiti (itératif-causatif) « il montre », il n'y avait pas, pour cette racine, d'ancien présent thématique à vocalisme radical en e. La forme italique attestée par lat. dīcō. avec un correspondant osq. deikum, deicum « dicere », deicans « dicant », ombr. teitu, deitu « dīcitō », n'a de correspondant qu'en germanique : got. ga-teihan « ἀπαγγετλαι », v. angl. tēon « accuser », v. h. a. zīhan (même sens); mais un présent germanique ce ce type peut toujours être secondaire. Le v. h. a. zeigon « montrer » a un autre vocalisme radical que lat. dicăre. - Le perfectum dīxī est un ancien aoriste en -s-, comparable à gr. ἔδειξα, qui doit être ancien, et au moyen skr. adikşi « j'ai montré »; cf. gāth. dāiš « tu as montré ».

La forme nominale athématique conservée dans lat. dicis causā, et dont diciō doit être dérivé, se retrouve, avec un autre sens, dans skr. dik « région » (thème diç-). Il n'y a aucune raison d'admettre que dicis est une transcription de δίκης (ξίκεκα). — Le gr. δίκη « justice » en est aussi un dérivé, comme skr. diçā « région » et peut-être v. h. a. zeiga « indication » (qui est proche de zeigōn « montrer »). — Au second terme de composés, *-dik- a normalement valeur de nom d'agent; l'emploi de iūdex, osq. med diss (gén. medikeis), nom de

magistrat, est celui qu'on attend. — Pour le sens particulier de in-dex, ef. peut-être v. h. a. zēha « orteil » (c'est-à-dire « doigt »). — L'existence d'un athématique *deik- fait comprendre une forme alternante *deig- qui apparaît dans le dérivé got. taikns « signe » et qui explique peut-être lat. digitus (de formation obscure).

Le sens général de la racine était « montrer ». Mais on voit par gr. δίκη et par la forme germanique qu'elle a servi à désigner des actes sociaux de caractère juridique. Et c'est ainsi qu'elle est parvenue au sens de « dire ». L'usage de la racine pour désigner une déclaration en forme s'est prolongé en latin, où un dérivé aussi évidemment récent que dictātor a fourni le nom d'un magistrat.

dida, -ae f. (Gloss. et bas latin): sein, mamelle et « nourrice », comme mamma. Mot du langage enfantin; cf. τίτθη, τίτθος et catal. dida « nourrice », sarde dida « tétine » et en germanique: v. angl. titt « tétine », etc. V. titillö.

dīdātim : diuisim (Gloss.). Sans doute d'un verbe dīdāre, cf. dedāre, M. L. 2511.

didintrio, -īs, -īre: crier (en parlant de la belette). Anthol. 762, 61. Cf. drindrio.

dièrectus [-a, -um] : employé surtout par Plaute avec les impératifs ī, abī, au sens de ī in malam crucem. Emploi différent dans Cu. 244, lien dierectus est; Men. 442, ducit lembum dierectum nauis praedatoria. Adverbe : dièrècie (et djèrècie trisyllabe); substantif : dièrèctum.

Étymologie et sens peu sûrs; cf. Ramain, Rev. Phil. 22, 297 sqq.; Nonius, 49, 24.

dies, -eī (-ei, -e) m. et f. : jour : espace d'une journée. Le genre est commun au singulier, e. g. Lex Repet CIL 12 583, 63, ubi ea dies uenerit quodie iusei erunt adesse, et Cic., Dom. 45; au pluriel, presque exclusivement masculin : dies festi, nefasti (exceptions rarissimes cf. Thes. s. u. V 1023, 70 sqq.). Même au singulier, le masculin est plus fréquent et semble aussi plus ancien. comme on le voit dans Dies-piter et dans l'ancien locatif fixé dans les expressions postridie, meridie, die quinti, cottīdiē, etc. Le féminin est dû sans doute, d'une part, à l'influence de nox, ancien féminin, avec qui dies formait un couple antithétique (cf. dies noctesque, nocte dieque, die (diu) noctuque), et de lux, et, d'autre part, à l'influence des autres noms de la 5º déclinaison, tous féminins, parmi lesquels dies s'est trouvé rangé par suite d'accidents phonétiques; cf. plus bas. Le latin vulgaire semble avoir conservé le genre féminin, comme le prouve le juxtaposé dies dominica > fr. dimanche; cf. M. L. 2738; toutefois, le masculin est également attesté dans les langues romanes (esp. domingo et les noms des jours du type lundi). Sur le genre, voir Ed. Fraenkel, Glotta 8, 24 sqq., 1917; Wolterstorff, ibid. 12, 112 sqq.; H. Zimmermann, ibid. 13, 79 sqq.; P. Krestchmer, ibid. 12, 151 sqq.; 13, 101 sqq.; Wackernagel, ibid. 14, 67. Statistique des formes dans Thes. s. u. V 1, 1024, 5 sqg.

Le nominatif dies est refait d'après diem; le nominatif phonétique devrait être *diüs, conservé dans l'expression nudiüs tertius, quartus « [c'est] maintenant le troisième, quatrième jour [que] », dans le dérivé diurnus et peut-être dans Dius Fidius; cf.. toutefois. dius. C'est par là que dies a été rattaché à la 5° déclinaise d'autres formes du même thème apparaissent dans nom de l'ancien dieu du jour Iuppiter (vocatif à genée expressive de Dièspiter; cf., entre autres, Mag Sat. 1, 15, 14, qui en fait le dieu du jour et de la munineuse), Iou-is, et dans des formes d'adverbes tell que dius, diū (v. ce mot), inter-diū, ou des expressioneme sub diū (v. dius), etc. Cf. aussi deus, deius deius, de

 $Di\bar{e}s$ désigne le jour lumineux (divinisé dans $D_{l\bar{e}s}$) ter: cf. Diālis dans flāmen Diālis), par opposition nuit: cf. Suét., fgm. p. 149, dies est solis praesenti Hyg., Astr. 4, 19, p. 120, 13, diem nobis definieru guamdiu sol ab exortu ad occasum perueniat. C'est de sens que dérive sans doute le sens de « ciel » attesté ch quelques poètes de la latinité impériale; v. Wackerns gel, Vorles. II 34. — Diēs désigne aussi le jour de vines quatre heures, de minuit à minuit : Paul, Dig. 2, 12 g more Romano dies a media nocte incipit et sequentis na tis media parte finitur; Serv., Ac. 5, 738, dies est plenin aui habet horas XXIV... dicimus autem diem a parle meliore; unde et usus est ut sine commemoratione noch numerum dicamus dierum... Ce sens est conservé dame le nom des « jours » de la semaine dans les langues m manes : Lūnae, Martis dies, etc.; cf. M. L. 5164, 5389 5519. etc. De ce sens dérive le sens de « unité de temps i puis de « suite de jours, temps, durée »; cf. Tér., Hant 422, [audio] diem adimere aegritudinem hominibus: Cia Att. 7. 28, 3, me non ratio solum consolatur... sed etiam dies. De là diū « longtemps » (v. ce mot). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2632, Irl. die.

Dérivés : diālis : glosé cottīdiānus ; un exemple dans Cic., Facet. dict. 25, consules diales habemus; Cicéron ioue sur le mot en faisant allusion au flamen Dialis cf. aequidiālis (Festus), novem-diālis, merīdiālis; dia rium (surtout au pluriel diāria) : ration d'un jour éphéméride, M. L. 2625; diēcula f. : court répit (d'un iour). Rare et archaïque; diēsco, -is (Gloss.), forme d'après lūcēscō; diurnus, fait sans doute sur noctur nus, v. nox: de jour. Le neutre diurnum a remplace les formes trop courtes issues de dies (déjà dans Mul Chir. 658; Cael. Aur., Acut. 2, 39, 228) : ital. giorno fr. jour et catal. prov. jorn, et confondu avec dium nus, M. L. 2700 (cf. hibernum); diū: v. ce mot. Cl. aussi diurnārius « qui diurnum scribit », de diurnum « journal » (acta diurna, etc.); de diurnata : britta diwrnod « journée »; *subdiurnāre, M. L. 8354.

Dies figure comme second terme dans des adverbes qui sont le plus souvent formés d'un adjectif au locatif au quel s'ajoute die : hodie (v. ce mot), cottidie, meridie (v. ce mot), perendie (dont le premier élément serait le local tif d'un thème *pero- [comp. le locatif alfév]: v. Wac kernagel, Altind. Gr. II 1,47), postrīdie (postrīduo, Plt. pridie (et, à basse époque, interdie, doublet de interdiu) sur lesquels ont été bâtis des adjectifs : cottidianus, me rīdiānus, prīdiānus, hodiernus (cf. hesternus, diurnus) perendinus. Perendinus présente le même second élément que nundinae, -arum (scil. feriae). La forme se dénonce comme ancienne (cf. plus bas) ; le type cotti dianus est plus récent. De meridie a été tiré un nomina tif merīdiēs « midi », qui a fourni un dénominatif merīdio -ās « faire la méridienne ou la sieste »; de perendinus est dérivé le terme juridique comperendino, -are « ajour ner ». Cf. aussi aequidies (Gloss.).

Composés en -duum : bīduum : « espace de deux pous ; trīduum, d'où trīduānus, irl. tredan ; quadrīduum

[mustri].

L'i de biduum, triduum, quadriduum étonne en face
L'i de sutres composés: biceps, triceps, etc., et aucune
de l'i des autres composés: biceps, triceps, etc., et aucune
de l'i des autres composé que l'i a dû d'abord apparaître
weckernagel a supposé que l'i a dû d'abord apparaître
dans triduom, dont l'ablatif triduō aurait subi l'influence
de postridie (comme, inversement, prostriduō, Plt.,
de postridie (comme, inversement, prostriduō, Plt.,
Mi. 1081, celle de trīduō); l'i se serait étendu ensuite
aux autres formes.

D'une racine *dei- « briller » (dans skr. ddidet « il brillsit », [qui est médiocrement attestée, l'indo-européen avait deux formations comportant des élargissements, l'une en *-eu-, désignant le « ciel lumineux », le « jour » (considérés comme des forces actives, divines), [l'autre en *-en-, qui a subsisté seulement au sens de « jour ». les deux sens ont subsisté en latin.

L'élargissement en *-eu- apparaît sous deux formes. rune athématique, avec vocalisme radical au degré zéro. l'autre thématique, avec vocalisme radical au degré -e-(v. deus). La flexion du thème du type *dyeu-, *diveucomportait au nominatif et à l'accusatif singuliers une diphtongue à premier élément long qui a subsisté au nominatif, d'où le type véd. dyauh, d(i)yauh, auguel repond gr. Zeoc, cf. lat. -dius (v. ci-dessus), et qui s'est réduite à -ē- à l'accusatif, d'où véd. dyam, d(i)vam. hom. Zην (qui passe à Zηνα) et lat. diem. C'est sur cet accusatif diem qu'a été fait le paradigme de dies, et ce mot a été réservé au sens de « jour », tandis que le type de louis a été réservé au nom du dieu principal (pour la ciel », on a recours à un nom neutre désignant la chose, caelum). Au locatif, le védique a dyávi, et il v a da exister aussi une forme à diphtongue longue indoeuropéenne *dyēu, *diyēu (conservée probablement dans dia de jour »), avec un doublet *dyē, *diyē, sur laquelle renose sans doute lat. die dans postridie, etc. Pour d'anciens juxtaposés de ce genre, avec locatif, cf., par exemple, skr. anye-dyúh « un autre jour », pūrve-dyúh e le jour d'avant ». Au génitif-ablatif, la forme était *diw-e/os. conservée dans véd. diodh et gr. Δι(F)65, cf. arm. tim « jour », mais que l'italique a éliminée; il a généralisé le type Iouis d'après l'ancien locatif (v. sous Iuppiter). L'irlandais a dia « jour », in-diu « aujourd'hui », et le gallois dyer « jour ».

Ce qui introduit un doute sur l'explication donnée du type postridie par un ancien locatif diyê(u), c'est que le sanskrit a un composé a-dyã « aujourd'hui », à quoi répond exactement le type lat. h-o-diē. Le véd. -dyã est mystérieux; mais le -diē de hodië y répond évidemment. Resterait alors à expliquer la forme du locatif des adjectifs dans les juxtaposés tels que postrī-diē, etc. Le type bi-duum doit reposer sur un dérivé de la forme *dimo-m, parallèle au type -dina- du sanskrit, dérivé de la forme en -n-.

L'élargissement *-en- n'est conservé en latin que dans les composés nūndinae, perendinus qui en sont dérivés, de même que skr. -dina- dans puru-dina- « qui a beaucoup de jours », madhyam-dina- « du milieu du jour », etc. L'irlandais a un dérivé tré-denus « espace de trois jours ». Le même radical zéro figure dans le thème slave da- (nom.-acc. dinī, gén. dine) « jour », tandis que le vocalisme e figure dans le dérivé baltique : v. pruss. deinan, lit. dena (acc. sg. dena) « jour »; le même se retrouve dans le composé got. sinteino « ἀεί, πάντοτε ».

Le groupe d'où est issu lat. dies indiquait le « jour » en tant qu'il est lumineux. Pour indiquer l'espace d'une journée, l'indo-européen avait d'autres mots tels que skr. thar, hom. ημαρ, arm. awr. Le latin n'en a rien gardé et il a donné è dies les deux valeurs. Le grec a, au contraire, généralisé ημέρα. Il ne serait pas sans intérêt de comparer la répartition des formes en *dy- (type lat. Iouis) et en *diy- (type lat. diem), en védique et en latin. Il est à noter que, de même que véd. d(i)yẩm est courant, cf. lat. diem, on a d'ordinaire véd. dydvi, cf. lat. Ioue.

digitus, -I m. (gén. pl. digitum, Varr. ap. Charis. I 126, 25; on trouve à basse époque dicita f. et dicita n. pl., cf. Thes. V 1122, 70 sqq.; ce dernier a subsisté dans les langues romanes, à côté de digitus, cf. M. L. 2638: une forme dicitus, blamée par l'App. Probi, GLK IV 198, 10, se trouve dans des inscriptions vulgaires, à côté, d'ailleurs, de pures fautes d'orthographe comme ticidos; la forme contracte dictus, Varr., Men. 408 ap. Non. 117, 20 et Catull. 66, 73, est peu sûre) : doigt (de la main et du pied de l'homme et des animaux); mesure de longueur égale à la largeur d'un doigt. Digitus est le terme général; chaque doigt a un nom particulier : pollex, index (ou salūtāris, dēmonstrātīuus ; digitus index dans Hor., Serm. 2, 8, 16, où il y a peut-être trace d'une parenté possible entre digitus et dicō), famōsus (dit aussi medius, summus, impudicus, infāmis, etc.). quartus (ānulāris, honestus, medicus), minimus (auricularis, ultimus); cf. Thes. V 1127, 16 sqq. Figure dans de nombreuses expressions figurées et proverbiales, cf. Thes. V 1126, 62 sqq.; 1131, 10 sqq., en particulier dans l'expression biblique digitus dei. Se dit également des branches secondaires des arbres (cf. palma, palmes). Dans le pseudo-Apulée, Herb. 87, et dans les gloses, digitus (-tum) Veneris désigne une plante aussi nommée caput (cerebrum) canis. Ancien, usuel; panroman. M. L. 2638; B. W. doigt. Irl. doit?

Dérivés et composés : digilō, -āre : δακτυλοδευκτῶ (Gloss.); digitālis : de la largeur du doigt; digitāle, digitābulum : doigtier, gant (dé), cf. gr. δοστυλήθρα « gant »; panroman, M. L. 2637, B. W. dé; digitātus muni de doigts, fissipède (Plin.); digitulus : pet ti doigt; digitellum (-tillum; digitellus m.) : grande joubarbe; sēsquidigitus : un doigt et demi (cf. sēsquipes); Sēdigitus, surnom romain : « qui a six doigts »; interdigitia, -ōrum : espace entre deux doigts.

Aucun rapprochement net. Comme il n'y a pas de nom indo-européen commun du « doigt », digitus doit être une forme populaire sur laquelle il n'est possible de faire que des hypothèses. Le groupe germanique de v. h. a. zēha « doigt de pied » est disserent de toute manière. Sans doute dérivé d'une forme *deig- alternant avec *deik-; v. dicō, in fine.

dignus : v. decet.

dīligō : v. legō.

dīluē, dīluuium : v. lauē.

dimidius : v. medius.

diœcēsis, -is f.: emprunt au gr. διοίκησις « administration d'une province, diocèse ». Doublets populaires: diocēsis (-cisis), d'où diocēsānus. Attesté depuis Cicéron; fréquent et spécialisé dans la langue de l'Église. Formes savantes dans les langues romanes.

diploma, -atis n.: emprunt au gr. δίπλωμα; forme savante avec des doublets populaires diploma, -ae et duploma, -mum (sous l'influence de duplus): 1° diplome, brevet; 2° sauf-conduit, passeport (sens spécial au latin). Depuis Cicéron.

dirēctus : v. regō.

diribeō, -ōs, -uI, -itum, -ēre: distribuer (terme technique), dénombrer les suffrages. De dis-habeō avec amuissement de h et sonorisation de s intervocalique.

Dérivés : diribitio, -tor, -torium. Termes rares.

dirimo : v. emo.

dIrus, -a, -um: de mauvais augure, sinistre. Terme de la langue religieuse; cf. Cic., Diu. 2, 15, tristissima exta sine capite, quibus nil uidetur esse dirius, et Leg. 2, 8 fin; substantivé dans dirae, -ārum f. pl.: « mauvais présages, malédictions, imprécations »; et déifié dans Dīra et Dīrae « les Furies ». En passant dans la langue commune (où, d'ailleurs, il est assez rare et garde une couleur noble et poétique, comme le dérivé rare, mais classique, dīritās), l'adjectif a pris le sens plus général de « funeste, redoutable, etc. ». Mot sabin d'après Serv. auct., Ae. 3, 235, S(a)bini et Vmbri, quae nos mala, dira appellant.

Le rapprochement avec la racine *dwei- de hom., &t- &(F)oux, &&&(F)oux, arm. erkneim « je crains », et, avec élargissement -s-, de skr. dvésti « il hait » est possible si dirus est vraiment un mot dialectal (cf. di-ennium a côté de bi-ennium; v. Ernout, El. dial., p. 153 sqq.).

Même formation que clārus, rārus?

dis- : particule usitée seulement comme premier terme de composés. L's peut s'amuir devant sonore, ainsi dido, dīgerō, dīligō, dīmoueō, dīnumerō, dīrigō, dīuellō, se sonoriser en r à l'intervocalique : dirimo, ou s'assimiler : dif-jero; dis- ne subsiste clairement que devant p, t, c et devant s. Marque la séparation, l'écartement, la direction en sens opposés (discurro, diuersus), et par suite le contraire, la négation, et s'oppose à con- : placeo/displiceo, similis/dissimilis, facilis/difficilis, concors/discors, cf. disconducit, disconuenit, discooperio, formations populaires; sens que les langues romanes ont bien conservé, cf., entre autres, M. L. 2666, *disdignare; 2670, *disjējūnāre; 2680, displicāre. Quelquefois sert à renforcer le sens du verbe simple : discupio « je crève de désir », distaedet « je crève de dépit », dispereo, dispudet, dīrumpor, etc. Correspond souvent pour le sens à gr. διὰ : distendo = Suarelvo, disto = Sikorny, diverbium = διάλογος.

Di- et de- sont souvent confondus en bas latin.

Lat. dis- se retrouve en ombr. dis-lera-linsust α irritum secerit » (?), v. līra, et peut-être dans v. h. a. zir-(all. mod. zer-, élargissement de zi-, ze-) et alb. tŝ-. Le gr. διά semble aussi apparenté, soit qu'on tienne -s, d'une part, et gr. -α, de l'autre, pour des additions à di- (pour -s, cs. abs, etc.; pour gr. -α, cs. παρά à côté de παρ-, etc.), soit que gr. δια repose sur *δισα.

Dis : v. dīues.

disceptő: v. captő, sous capiő.
discernő, discrimen: v. cernő.
discidium: v. scindő et excidiő.

discipulus : v. discō.

discô, -is, didicī, discere (pas de supin, ni de participe passé): apprendre (par opposition à doccō (fair apprendre, enseigner »; cf. Cic., Dom. 141, docere and quam ipse didicisset). Le participe de discō est doctus Plt., Mer. 522, pol docta didici. Ancien, usuel. M. L. 2634 discers (conservé dans les dialectes italiens), et 4380 *indiscere. Britt. duscu.

Dérivés: discipulus: élève, disciple (par opposition à magister); discipulus (plus rare). Correspond gr. μαθητής, condiscipulus à gr. συμμαθητής. Ancien usuel; les formes romanes et celtiques sont savantes M. L. 2658; irl. descipul, etc.; disciplina f.: 10 enseignement, éducation, discipline, et spécialement et discipline militaire » (d. mīlitiae, d. rei mīlitāris); 20 sent concret: enseignement, matière enseignée (= μάθημα) Déformé par jeu de mots en displicina. Dérivés tar difs et spécialex à la langue de l'Église: disciplini - ās, -ābilis, etc. V. O. Mauch, Der lat. Begriff disciplina, Fribourg, 1941.

Quelle que soit l'étymologie de discipulus, les ancien ne le séparaient pas de discō, auquel le sens le rattache étroitement; cf. T.-L. 1 28, 9. L'étymologie par discipiō (du reste à peine attesté, v. Thes. s. u.) est sémant quement difficile à maintenir, malgré praccipiō.

Composés de discō: addiscō: προσμανθένω; condicol apprendre tout à fait (= καταμανθάνω); dēdiscō: désapprendre; ēdiscō: apprendre à fond ou par cœur; per discō: apprendre de bout en bout; praediscō: apprendre d'avance.

Disco est à peine représenté dans les langues romanes qui ont recouru à apprehendere; cf. M. L. 154 et 554 B. W. s. u. et comprendre; M. L. 4380, *indiscere,

La forme didict du perfectum et l'emploi de docturellent discō à doceō; donc, discō repose sur *di-de-tō; comme poscō sur *porc-scō. L'α du gr. διδάσκω ε' j'enseigne » s'explique malaisément dans une racine *do. néanmoins, on ne saurait guère séparer discō de διδάσκω et de δαῆναι malgré W. Schulze, Kl. Schr., p. 305, que considère διδάσκω comme une innovation hellénique formée sur l'aor. hom. δέδακν et explique discō par *di-scō (γ en dernier lieu Debrunner, Mél. Boisacq, p. 251 sqq). Dans le mot grec, le redoublement en est venu à faire partie intégrante du radical : διδάσκολος, διδαχή. Et cet rappelle lat. discipulus, dont la formation est, du resté énigmatique. Groupe obscur. V. doceō.

discus, -I m.: disque, palet; plateau, cymbale. Emprunt du gr. Mosco. Attesté depuis Plaute. M. L. 2664. B. W. dais. Germanique: v. h. a. disc, all. Tisch, etc. et celtique: irl. diosg, tesc, britt. dysc, dysgyl.

discutio : v. quatio.

disertio, -onis f.: attesté seulement dans la glose de P. F. 63, 20, disertiones: divisiones patrimoniorum inte consortes. Sans doute de dissero, contraire de consero.

disertus, -a, -um : qui s'exprime bien, disert. Inse parable de disertim, diserte « clairement, explicitement en termes exprès », qui dans Liv. Andr. traduit le gr. drpcxtoc. Du sens de « clair » on est passé à celui de gr. drpcxtoc, De or. 1, 94, eum statuebam qui parle bien »; cf. Cic., De Or. 1, 94, eum statuebam disertum qui posset satis acute atque dilucide... dicere. — Terme de la langue écrite.

Dérivés : disertim (Liv. Andr.), -tē (Plt.); disertitūdō, disertīuus (?), -tulus, ces derniers tardifs.

Disertus est rattaché par les Latins comme par les modernes à disserō: Varr., L. L., 6, 64, ut olitor disserit in areas sui cuiusque generis res, sic in oratione qui facit, disertus; de même Cic., De Or. 1, 240; Diu. 1, 105; P. F. 64, 1; Isid., Or. 10, 65. Mais la brève de disertus fait difficulté, comme l'a vu Priscien, GLK III 56, 24, ubique producitur « di », excepto « dirimo » et « disertus ». On ne peut guère expliquer l'I et la simplification de la géminée par l'action de la loi mamma /mamilla. Peut-être de dis + artus « disposé ou qui dispose avec art », ou « qui divise bien » (cf. disertio), l'r de artus ayant empêché la sonorisation de l's du préverbe? On n'a pas de certitude.

dispesco : v. parco.

dissero, disserto : v. sero « entrelacer, tresser ».

dissipo : v. supo, sipo.

1. difi, dius (ū?): pendant le jour. Ancien cas de dies (v. ce mot) conservé dans la locution noctū diūque (usitéc seulement chez les archaïques et les archaïsants) et dans interdiū, plus tard interdiē d'après hodiē, etc.

Il est probable que noctū a été fait d'après diū « de jour ». Mais le dérivé diurnus, fait sur diu-, doit l'avoir été d'après nocturnus, cf. gr. νύχτωρ « de nuit », νύχτε-

ορς, γυκτερινός « nocturne ».

dius: même sens que le précédent. Deux exemples dans la locution noctit diusque: Plt., Mer. 882; Titin., Com. 13. On a aussi interdius, perdius (Gell., fait secondairement sur pernox). Dius peut être un génitif (cf. l'emploi de noctis, voxtó, et les génitifs skr. diodh, gr. $\Delta(F)\delta(s)$ ou une formation analogique, comme le génitif skr. dyoh.

2. dil : longtemps, depuis longtemps. Sans doute contamination avec diū « pendant le jour » d'un ancien d'dū; v. dūdum. De mēme que diū « de jour » avait un doublet dius, son homonyme a eu un doublet diūs (cf. quandius, CIL VI 6308, 13101) qui témoigne de la confusion entre les deux formes.

Le sens de « longtemps » a dû se développer par contact avec le sens de « tout un jour », diu multumque; de même que dies a pu désigner, comme on l'a vu, « la suite des jours ». Dans ce sens, l'adverbe a un comparatif et un superlatif : diūtius, diūtissimē, et aussi, d'après diŭ, dont la dernière syllabe pouvait s'abréger par l'action de la loi des mots iambiques ; cf. Thes. V 1557, 53 sqq., diŭius, diŭtissimē. Le t de diūtius a été sans doute emprunté à l'adjectif diutinus, pour éviter un groupe impossible *diu-ius. Diūtinus, ancien, classique, a un suffire -tino- comme crāstinus, prīstinus, annōtinus, cf. skr. divātanah. Diŭturnus (la brève est attestée dans Ovide, à moins qu'il ne faille scander Djūturnus), qui n'apparaît pas avant Cicéron et Varron, est une contamination de diurnus et de diutinus. Diurnare « diu uluere a est un &. A. de Claud. Quadrig., cf. Gell. 17, 2, 16.

Diusculē (St Aug.) est fait d'après longiusculē. Composés: iamdiū, tamdiū, quamdiū, aliquamdiū. Attesté de tout temps. Conservé dans quelques dialectes romans. M. L. 2699.

diuersus : v. uertō.

diues (dīuess, Plt., As. 330?), -itis et dīs, dītis (abl. dītī, cf. Thes. V 1587, 55 sqq.; gén. dītum, Sén., Herc. O. 648; dītium, Tert., Uxor. 2, 8), adj. et subst. : riche. - Les formes contractes apparaissent surtout en poésie et dans la prose impériale. La flexion ancienne devait être diues(s). ditis; sur diues on a refait un paradigme diuitis, etc., de même que sur ditis un nominatif dīs, déjà dans Plaute et Térence; cf. Thes. V 1588, 15 sqq. Mêmes doublets pour le comparatif et le superlatif diuitior, diuitissimus et ditior (Plt., Au. 809), ditissimus, pour le substantif divitide et ditide (déjà dans Plt., Cap. 170), dans dīuito (Accius, Turpilius) et dīto (beaucoup plus fréquent ; premier exemple dans la Rhet. à Hér.). Par contre, on a seulement ditesco. Dis a servi à traduire le nom du dieu grec Πλούτων qu'on rapprochait de πλοῦτος. L'adjectif s'emploie absolument et avec un complément au génitif ou à l'ablatif : dīues pecoris, Vg., B. 2, 20; diues aruis, Vg., Ae. 7, 537. Se dit des personnes et des choses. Ancien, usuel. Non roman; v. B. W. sous riche.

Dérivés : dīutitae, ditiae f. pl. : richesses. Pluriel collectif. Ancien, usuel; dīutā, dītā, -ās : enrichir; dītēscā : s'enrichir; praedīues adj. : très riche.

Diues est dérivé de diuus par Varr., L. L. 5, 92, diues

a diuo qui, ut deus, nihil indigere uidetur.

Les dieux indo-européens étaient distributeurs de richesses (hom. δοτῆρες ἐάων), donnant en partage (skr. bhágah, v. perse baga, v. sl. bogǔ « dieu »). Dès lors, on peut se demander si diues ne serait pas fait comme caeles (caelitēs), ce qui concorderait avec l'étymologie de Varron. Simple hypothèse pour expliquer un adjectif qui n'a aucun correspondant hors du latin; le pélignien des « dīues? » est obscur; cf. Vetter, Hdb. n. 214.

dI-uidō, -is, uIsI, -uIsum, -uidere (composé de dis + uidō, qui n'est pas attesté comme verbe simple): séparer, diviser, répartir, disjoindre (une question; terme de la langue politique). Ancien, usuel; M. L. 2701 a. De dīuīsus la langue populaire a tiré *dīuīsāre attesté par les langues romanes; M. L. 2706.

Dérivés: diuidus, -a, -um (archaïque et rare): divisé; diuidia (archaïque et usité presque exclusivement dans la locution [hoe] mihi diuidiae est « ceci m'est une cause de déchirement »; toutefois, Accius emploie diuidia, -diae comme synonyme de discordia, M. L. 2702; diuiduus: divisé et « divisible» (classique), d'où indiuiduus: « indivis» et « indivisible». Adjectif attesté à partir de Cicéron, chez lequel il sert, entre autres, à traduire le gr. ἄτομος, cf. Fin., 1, 6, 17; indiuiduidas (Tert.); diuiduidias (Dig.); diuidicula n. pl.: antiqui dicebant quae nunc sunt castella, ex quibus a riuo communi aquam quisque in suum fundum ducit P. F. 62, 1; diuīsor; diuīsio (et diuīsūra, dīuīsus, -ūs); diuisibilis (langue de l'Ēglise) et indiuisibilis, calqués sur μέριστος et ἀμέριστος.

Si l'ombrien ve tu signifie « dïuidito » et uef (accusatif pluriel) « partis », on peut y voir un oef-, issu de *weidh-,

mais la forme et le sens sont contestés; cf. Vetter, Hdb., p. 218 et 228. Le sens a amené en latin la fixation du préverbe dis-. A en juger par le sanskrit, la racine ne fournissait pas de présent thématique, et la forme lat. uidō repose sur un ancien présent athématique. Le sanskrit a : vidhyati « il perce » (avec un causatif, non védique, vedhayati), vindhúte « il manque de ». — L'adjectif en -to-, dīuīsus, est fait sur le perfectum en -s-, dīuīsī, qui indique l'absence d'un ancien aoriste radical et d'un ancien parfait. Un rapport avec uidua est possible. L'explication de -uidō par *ui-dhō, opposé à condō (cf. Wackernagel, Vorles. 2, 168), se heurte au fait que le préfixe *ui- n'existe pas en latin.

diuinus : v. deus.

diurno : v. diū 2.

dius : v. diū 1.

dlus. -a. -um : du ciel, divin ; et « lumineux », cf. P. F. 65, 20, dium quod sub caelo est extra tectum ab Ioue dicebatur, et Dialis flamen, et dius heroum aliquis a Ioue genus ducens. Ce dernier emploi appartient à la littérature et est imité du gr. δῖος; cf. le dia deārum d'Enn., A. 22, traduisant le gr. δία θεάων. Mais, dans la langue religieuse, dius signifie plutôt « du ciel » : dium fulgur alternant dans les inscriptions avec diuom fulgor, cf. Thes. V 1642, 31 sqq.; dea dia désigne « la déesse du ciel » (= Junon); dīum « le ciel », cf. F. 198, 86, [flamen] dialis, quia universi mundi sacerdos qui appellatur dium, d'où sub dīō « i. e. sub caelo », Ps. Asc., Verr. 2, 51, p. 236, 10 St., alternant avec sub diū, forme sléchie (locatif?) de diūs, ancien nominatif de diēs « jour lumineux », et avec sub dīuō, cf. Thes. V 1658, 32 sqq. Le jour lumineux et le ciel se confondent avec le dieu. comme les Latins l'ont encore senti; cf. Varr., L. L. 5, 66, hoc idem magis ostendit antiquius Iouis nomen : nam olim Diouis et Di(e)spiter dictus, i. e. dies pater; a quo dei dicti qui inde, et dius et diuum, unde sub diuo. Dius Fidius. Itaque inde eius perforatum tectum, ut ea uideatur diuum, i. e. caelum. - Dius, dans Dius Fidius (cf. gr. Ζεύς Πίστιος), est équivoque; ce peut être l'ancien nom du jour, cf. dies, ou l'adjectif substantivé et divinisé. - Formes rares et archaïques, peu vivantes et surtout maintenues par la langue religieuse. De sub diū a été tiré subdiālis, attesté chez Pline et dont le pluriel neutre subdiālia traduit le gr. ὑπαίθρια; Ammien dit subdīuālis.

L'osque a Diiviiai « Diae », Vetter, Hdb., n. 140. L'adjectif est ancien ; il répond à skr. divydh « céleste », gr. 8toc (de *8tFyoc) « divin ». Le vocalisme radical à degré zéro est normal au point de vue indo-européen dans ce dériyé. V. deus.

dinus, dina : v. deus.

dō, dōs, dedī, dātum, dāro. Verbe primaire qui diffère des verbes de la première conjugaison par la brièveté de l'à: dāre, dāmus, etc.; l'ā de dās, dā est dû à la tendance à allonger les formes monosyllabiques de sens plein; en composition l'à reparaît: reddite, d'où reddis, redde, analogiques. L'à de dăre a fait passer les composés dans la 3° conjugaison: dēdēre, reddēre; les composés ainsi formés se sont confondus avec ceux de la racine *dhē- « poser » tels que con-dō, crēdō, etc. V. ci-

dessous. Le futur est dăbō; d'où l'ancien futur du coms dessous. Le lutur est auto, a sté éliminé par reddan tail posé reddito (Fiaute), qui a con sur legam; l'imparfait est dăbam; reddebam au lieu de sur legam; l'impariait est de de *reddtbam est fait sur legēbam. L'époque archaique a conservé quelques formes aberrantes : une 3e personna pluriel d'indicatif présent élargie avec un suffix -ne/no-: danunt, v. Thes. V 1659, 65 sqq. (cf. prod.) nunt. solinunt, de prodeō, soleō), et un subjonctif et un optatif de la forme duam, duim, v. Thes., ibid. 78 sqq cf. P. F. 25, 12, addues (lat. adduis?), addideris; produi porro dederit, Fest. 254, 16; interduim (Plaute). Le latin ne connaît le verbe que sous la forme simple ; reddo doit sans doute s'analyser red-dō, comme red-dux, plutôt qua *re-didō: l'osco-ombrien a, au contraire, une forme a redoublement, comme le gr. δίδωμι : ombr. tettn dirstu « dato », tera, dersa, dirsa « det »; osq. diden « dabit » (futur fait sur le présent). Le perfectum la dedi est un ancien parfait à redoublement comme δέδοται et skr. dadé; l'ombrien a aussi de de « dedit l'osque deded. Le roumain suppose une forme *dedan M. L. 2511.

Sens: donner; s'oppose à capere « prendre, recevoir, comme gr. δίδωμι à λαμβάνω. Dare aliquid alicui « don ner quelque chose à quelqu'un »; ou avec l'accusatif marquant le but : dare nuptum « donner en mariage » uēnum dare « donner en vente », d. in conspectum « don ner en spectacle », d. ignem in āram, Plt., Tru. 476, in splendōrem darī; As. 426, dare ad mortem; dare sē « sē donner » (alicui, alicuī reī; in : dare sē in fugam), dare manūs « donner les mains » (en parlant d'un ennemi vaincu). S'emploie absolument ou, le plus souvent, avec un complément concret ou abstrait; peut être suivi d'un infinitif: dare pateram, obsidēs; dare poenam (-nās); donner une amende, c'est-à-dire « être puni »; dare ue niam, tempus, operam, malum; d. bibere. A pris aussi le sens de « livrer, remettre, procurer ».

Dans la langue familière, sẽ dare s'emploie avec un adverbe, sẽ bene, male dare, dans un sens analogue à celui de sẽ bene, male habēre, praebēre; cf. Cael. ap. Cic., ad Fam. 2, 15, 2. Usité aussi avec un adjectif en -u- (participe passé passif), à la place d'un parfait, pour insister sur l'achèvement de l'action, e. g. Vg., Ae. 12, 437, Nunc te mea dextera bello |defensum dabit (= facie ut defensus sis), Liv. 8, 6, 6, cf. Thes. s. u. dō, 1697, 27 sqq., construction qui correspond à l'emploi de habe o avec le même adjectif en -tus.

A partir du 17° siècle, on trouve l'impersonnel da, datur suivi d'un infinitif passif dat (aliquis), datur intelegi avec le sens de choòc on « il est donné à comprendre que, il est aisé de comprendre que »; cf. Thes. s. u. V 1690, 38 sqq.

Souvent employé pour le composé èdere : mōtūs dare comme èdere mōtūs; dare forās scripta comme èdei librum (Cic., Att. 13, 22, 3); hæc ubi dicta dedit = ċdūt; de là dare dans le sens de « publier, faire connaîtro, datur dans le sens de « dīcitur ». On trouve dabo in uei famem (δώσω ἐφ' ὑμᾶς), Itala Ezech. 26, 29, là où la Vulgate traduit par imponam uobis. Ce développement sémantique a été favorisé par le fait que, avec les omposés de dō, sont venus se confondre les composés de la racine *dhē- « placer » (v. faciō), si bien que souvent il est impossible de dire à quels composés on a affaire èdō correspond aussi bien à ἐκδίδωμι qu'à ἐκτίθημί,

entre lesquels, du reste, la différence de sens est petite; addo est glosé à la fois προσδίδωμι et προστίθημι. On peut dire dare nomen et facere, indere, addere nomen aliqui. Dans sacerdos, le second terme appartient à la racine *dhē-, cf. sacra facere, sacrificium; Pedersen, MSL

22, 5°44'.

Il se peut, d'ailleurs, qu'il y ait eu dans les formes attestées fusion de verbes originairement distincts : dans attestées fusion de verbes dans nuptum dare; mais perdō, undō, avec leurs passifs pereō, uēneō, s'expliqueraient mieux en partant de *dhē- « placer » : perdō, pereō rappellent le couple interficiō, intereō. L'état de choses était tellement trouble que dare a pu être employé avec le sens non équivoque de « placer » dans le juxtaposé circum dare, dont les éléments n'ont été soudés qu'à date relativement récente. De même, satisdō s'emploie conjointement avec satisfaciō. Dans la forme également, les deux verbes se sont confondus et crēdō, qui n'est pas un composé de dō, a des formes crēduam, crēduim, comme duam, duim.

 $D\bar{o}$ est ancien et usuel, mais a subi de bonne heure la concurrence du dénominatif, plus plein et plus régulier, d'aspect indéterminé, $d\bar{o}n\bar{a}re$. — Représenté néanmoins dans toutes les langues romanes, sauf en français. M. I. 2476; B. W. donner.

A la forme $d\bar{o}$ - de la racine de $d\bar{o}$ - se rattachent : $d\bar{o}s$, $d\bar{o}tis$ f.: dot (sens propre et figuré, d'où le pl. $d\bar{o}t\bar{e}s$ dons s). Ancien thème consonantique : l'ablatif est $d\bar{o}te$; le génitif $d\bar{o}tium$ (attesté à côté de $d\bar{o}tum$) est récent et analogique des thèmes en -i- imparisyllabiques.

Dérivés : dōtātus, dont on a tiré ensuite dōtō, -ās (époque impériale), M. L. 2756; dōtālis, cf. M. L. 2756 a; *dōtārium, M. L. 2757; indōtātus.

dōnum n.: don (concret), cf. fē-num, etc. Ancien, usuel. Panitalique, v. Vetter, Hdb., sous dúnúm. Panroman, sauf roumain. M. L. 2749. Dénominatif: dōnō, -ās, qu'on retrouve en osque, duu na ted « dōnāuit »: faire don de (aliquid alicut, ou aliquem aliquā rē, d'où dōnātus « qui a reçu en don »). Au sens de « faire don de » s'est ajouté celui de « faire remise de, pardonner »; culpa grauis precibus donatur saepe suorum, Ov., Pont. 2, 7, 51. Ancien, usuel. M. L. 2746.

Dérivés et composés : dōnāmen (tardif); dōnāria, dōnum n. pl. : endroit du temple où l'on déposait les offrandes (cf. aerārium), puis « offrande » et « récompense militaire », M. L. 2747; dōnāticus (Caton); dōnātiuus « donné par l'empereur », d'où dōnātiuum; dōnābilis (archaïque); dōnātiō (classique), dōnātor, dōnātrīa (latin des juristes de l'époque impériale); conātrīa (latin des juristes de l'époque impériale); conātrīa (composé d'aspect déterminé) « faire abandon ou remise de, pardonner », M. L. 2125; redōnō (Hor., C. 2, 7, 3; 3, 3, 3 = gr. μεταδίδωμι; différent de redō); dōnificō (Hyg.). Cf. aussi *addōnāre, M. L. 156; perdōnāre, attesté dans l'Ésope latin de Romulus, M. L. 6405.

Au degré dă- de la racine appartiennent :

dátiō : fait de donner ; classique, mais rare, surtout leme de droit = δόσις, M. L. 2484; dátus, -ūs m. : ibid.; dátor : δότηρ et δώτωρ, rare; attesté six fois dans Plaute, puis un exemple dans Virgile et dans Silius; repris ensuite à partir de Tertullien; dátiuus : terme de

droit, datiui tutores « qui nominatim testamento dantur » (GaIus); terme de grammaire traduisant δοτικός: datiuus casus ou casus dandi, M. L. 2485; dātō, -ās: donner.

Tous ces mots sont rares et d'un emploi plutôt technique. $D\tilde{a}t\tilde{o}$ n'a pas tenu devant $d\tilde{o}n\tilde{o}$.

Composés verbaux en $-d\bar{o}$. Étant donné que, pour les Latins, il n'y avait qu'une seule sorte de composés en $-d\bar{o}$, il a semblé conforme au sentiment qu'ils avaient de leur langue de donner ces composés dans l'ordre alphabétique, en indiquant pour chacun d'eux à quelle racine, celle de dare ou la racine indo-européenne $*dh\bar{e}$, il est vraisemblable qu'ils se rattachent:

abdō, -is, -didī, -dītum (*dhē-), cf. skr. apadadhāti «il retire», gr. ἀποτίθημι: mettre à l'écart, éloigner, et par suite « recouvrir, cacher ». A l'époque chrétienne, abditum est encore usité; mais abdō a été remplacé par abscondō, occultō, etc. Non roman.

addō (adduō, Gloss., est refait sans doute sur adduim): 1° « placer auprès, appliquer », correspond à προστίθημι, cf. Plt., Cap. 808, cui me custodem addiderat; T.-L. 26, 16, 3, lictor uiro forti adde uirgas; 2° « ajouter ». Mais le grec a aussi προσδίδωμι. Additiō, additāmentum correspondent à πρόσθεσις, προσθήκη; additūtus traduit ἐπιταγματικός. Composé: inaddō, M. L. 4329.

condō (rac. *dhē-) = συντίθημι et κατατίθημι :
1° « mettre ensemble, réunir (des choses éparses) » :
Varr., L. L. 7, 1, uerbum quad conditum est e quibus litteris, oportet, cf. inconditus « confus, non rangé »; de là condere urbem, moenia, carmen « réunir les éléments d'une ville, d'un rempart, d'un poème », et par suite « bâtir, fonder, créer, composer (= compōnere) ». A ce sens se rattachent conditor : fondateur, créateur = κτιστής (irl. conditor); conditiō : action de fonder, création = κτίσις. Le sens ancien apparaît encore dans le nom du dieu Conditor « qui procède à la mise en grange des grains ».

2º D'expressions comme condere mustum, condere messem in horreum (horreo), pecuniam in crumenam s'est développé le sens de « enfermer, mettre à l'abri, déposer » (par opposition à promere, comme le condus « esclave chargé de serrer les provisions » s'oppose au prômus, qui est chargé de les mettre à table) ; cf. conditiuus « de conserve », adjectif de la langue rurale (-a olea, etc.; peutêtre y a-t-il eu ici jonction avec condio « confire »), conditorium « magasin » ; d'où « cacher », « enfoncer » ; condere alam sepulcro; d'où à l'époque impériale le sens de « tombeau » qu'a pris conditorium. Dans ce sens de « cacher », condo a été doublé par une forme renforcée : abscondo, -ditum (et tardifs abscondī, absconsum) = ἀποκρύπτω, qui a supplanté abdo. Abscondo, outre le sens physique et moral de « cacher », a aussi dans la langue nautique le sens technique de « perdre de vue »; cf. Vg., Ae. 3, 291, protinus aerias Phaeacum abscondinus arces, où Servius note abscondimus nauticus sermo est; cf. Plat., Prot. 388, ἀποκρύπτειν γῆν. Abscondere est demeuré dans les langues romanes : roum. ascunde, ital. ascondere, v. fr. escondre, esp. esconder. M. L. 41 et 42; B. W. sous cacher. Cf. aussi recondō: cacher de nouveau et « mettre à l'écart, enfouir », etc. M. L. 7128.

dēdō: donner une fois pour toutes, donner sans condition; terme de la langue militaire: dēdere sē « se rendre », d'où dēditiō, dēditīcius. Le sens technique est

marqué par Donat, Ter. Andr. 199, dare est quod repetas, dedere ad perpetium; et damus etiam amicis, dedimus tantum hostibus. Racine *dō-; = ἐκδίδωμι; a un correspondant en osq. dadid « dēdiderit », da[da] « dēdat ».

dīdō : distribuer, répartir. Correspond à διαδίδωμι mieux συ'à διατίθημι.

ēdō: mettre au jour, publier = ἐκδίδωμι. D'où ēditus « qui est en vue », et par suite « élevé » (== excelsus) et aussi « issu (de) »: Maecenas atauis edite regibus, Hor., Od. 1, 11; ēditiō, ēditor. Un mélange de *dō et de *dō-n'est pas exclu.

indō: mettre sur ou dans; ἐντίθημι et εἰστίθημι.
obdō: -ere obponere uel operire. Correspond pour le sens à προστίθημι.

perdo: perdre, dans le sens de « donner ou dépenser inutilement » et « ruiner, détruire, mener à sa perte ». A pour passif pereō, mais le participe est perditus. Différent de āmittō, cf. Rhet. Her. 4, 44, 57 Decius amisit uitam at non perdidit. Mais la langue populaire l'emploie dans ce sens. Peut correspondre à παρατίθημι dans le sens où la langue homérique emploie π. κεφαλήν, ψυχήν « exposer sa tête ou sa vie ». Mais le développement de sens est propre au latin; v. per. Panroman; M. L. 6403. Composés: dēperdō (depuis Cicéron et Lucrèce); disperdō (depuis Plaute et Caton, fréquent dans la Vulgate), confondu souvent avec dispergō. M. L. 2570 a.

prodo: livrer, trahir = προδίδωμι.

praeditus : « [particulièrement] doué de ». Se rattache évidemment à détus.

reddo: rendre = ἀποδίδωμι. Panroman, sauf roumain; la plupart des formes romanes remontent à *rendere, forme faite analogiquement sur prendere. M. L. 7141.

subdō: mettre sous (= ὑποτίθημι), d'où « soumettre » (= ὑποτάσσω), « substituer » (cf. succēdere), « suborner ». trādō: livrer, transmettre, trahir. Correspond à la fois à διαδίδωμι et à προδίδωμι. M. L. 8828-8830.

Tous ces verbes peuvent avoir des noms d'agents en -tor, des abstraits en -tiō et des adjectifs dérivés en -tuus, -toius, etc.

La racine indo-européenne *dō-, *do- « donner » fournissait un aoriste radical athématique : véd. ádāt « il a donné », moyen adita; gr. έδωκα, έδομεν, έδοτο; ill. doto : arm. et « il a donné », tur « donne » (de *dō), à côté de tam « je donne », où ta- repose sur *do-. Une forme à redoublement, skr. dádāmi « je donne », gr. δίδωμι, fournissait un présent qu'a conservé l'osco-ombrien, v. les formes citées plus haut, et vest. didet « dat », pél. dida « det » (cf. aussi v. lit. dusti) « il donne », v. sl. dastŭ « il donnera », 3º plur. dadetŭ « ils donneront ». En indoeuropéen occidental, le thème radical simple fournissait un présent d'aspect déterminé que le latin a conservé dans do, damus. — Cette racine a disparu en celtique (où se trouve, en revanche, le correspondant de skr. rā-« donner ») et en germanique. Le perfectum dedī est à rapprocher du parfait skr. dadé, gr. δέδοται; il se retrouve dans osq. deded, ombr. dede « dedit ». Sur hitt. da- « prendre », v. Benveniste, Don et échange dans le vocabulaire indo-européen, Ann. Sociol. 1951, 8 sqq.

La racine *dhē-, *dhe- « poser » fournissait de même aux langues orientales un aoriste : véd. ádhāt, moyen

ddhita; gr. έθημα, έθεμεν, έθετο; arm. ed « il a pose). ddhita; gr. ευηκα, ευεμεν, ευειο, απο.

dir « pose » (de *dhē-). Une forme à redoublement. dir « pose » (με ωμε-). επίθημι, lit. dest(i) « il pose », gr. τίθημι, lit. dest(i) « il pose » skr. adahami « je pose », gr. sevije, kr. u pose . (d'où dedù « je pose »), fournissait un présent. En Occi. (d'où deau « je pose », touthande fournissait un présent dent, le theme raunca simple d'aspect déterminé que conserve le germanique occid'aspect determine que consideration de la con got. ga-deps « action », v. h. a. tāt et de v. sl. dēļo « œuvre ». Le latin a conservé ce présent déterminé dans les formes à préverbe ou dans les juxtaposés, en les confondant phonétiquement avec la racine précédenta et c'est ainsi qu'on a lat. crēdo en face de véd. crid dadhāti « il croit » (v. crēdō). Le présent simple, avec le sens de « faire », a été tiré d'une forme dérivée : v. facil tout comme l'arménien a dnem « je pose » et le slava le duratif de jo « je pose ». — Il est résulté de la que les formes telles que condō, trādō, etc., peuvent passer political appartenant à la fois à *dō- « donner » et à *dhē- « pour ser ». Le perfectum est à redoublement : crēdidī, condidi etc. (cf. osq. -ffed, de *fefed, dans pruffed . po. suit ». aamanalled « faciendum cūrāuit ») qui concorde avec dedī, mais répond aussi à gr. τέθεται, γέθ dadhé. Le présent est remplacé par facio (v. ce mot)

Le nom-racine n'existe qu'avec élargissement -t- dans dōs, dōtis; cf. hom. δώς « don » chez Hésiode, avec le dérivé δωτίνη. V. Benveniste, art. cité.

Le substantif indiquant le « don » a deux formes, suivant les langues : gr. δωρον, v. sl. darŭ, arm. turk' εξ lat. dōnum, osq. dúnúm, ombr. dunu, skr. dānam, alb. δενε. irl. dān (thème en -u-).

Condus (et promus) sont formés sur coquus.

Le nom d'agent dator a subi l'influence de datus, cl. gr. δοτός (de la racine *dhē-, le nom d'agent est factor d'après faciō); il n'y a pas lieu de le rapprocher de gr. δοτήρ plutôt que de δώτωρ. — Pour expliquer les formes archaïques du subjonctif duam, duim (et aussicrēduam, crēduim, par exemple), il faut supposer que la racine *dō a admis, au moins dialectalement, un élargissement -ω-. L'ombrien a pur-douitu « porricito » doté de purditom « porrectum », le falisque douis « *duat ». On rapproche cypr. δυΓανοι (optatif) « il peul donner ». Les formes baltiques, lett. dāvāt « dōnāre, lit. dovand et davand « don », ont peut-être le même -ω-. Sur un nom d'agent au second terme d'un compost v. sacer-dōs (*-dō- de *-dhō-), en face de sacrificium.

doceō, -ēs, -uI, doctum, -ēre: causatif à vocalismed (cf. moneō et meminī), « faire apprendre, enseigner ; en particulier « faire répéter » une pièce, docēre fibulam = gr. διδάσκω. Se construit avec deux accusatifs, de la personne et de l'objet: doceo pueros grammaticam, d'où doctus litteras. Ancien, usuel. M. L. 2700 (v. fr. duite, prov. dozer) et doctrina, 2711 (formes rares, savantes)

Dérivés et composés : docilis (-bilis) : docile; docilitàs; indocilis; documen (archaïque) et documentum: enseignement, leçon; doctus : instruit, savant (britt doeth); indoctus : ignorant; condoctus (Plt.) : qui connaît à fond; doctor : qui enseigne; doctrīx (tardifi; doctrīna : enseignement, science, culture scientifique ou philosophique (cf. tönsor, tönstrīna); M. L. 2711; irl. doctúir, britt. doethur; doctrīnālis (tardif); docture, docture, floques : qui parle avec science, éloquent (Enn.); docticanus, -ficus, -loquax, -sonus (tous rares et potticanus, -ficus, -loquax, -sonus (tous rares et potticanus)

tiques); ĕdoceō: enseigner à fond; perdoceō: même sens; dēdoceō: faire désapprendre à quelqu'un (cf. dēdiscō); condocēfaciō (Cic., Auct. b. Afr.); prodoceō [Hor., Ep. I 1, 55 = προδιδάσκω); doctitō, -ās set Aug.).

pour la forme, doceō rappelle gr. δοκέω (aor. ἔδοξα) ie crois », δοκεί « il semble ». Il s'agit de formes dériries, en face du présent athématique qu'attestent hom vees, a il recevait », δεγμένος « recevant », ce qui arplique ion. dor. lesb. δέχομαι, att. δέχομαι. Le védique a ce même thème dans daști (d'où daçati, dacnoti) il honore, il sacrifie à ». En slave, il y a un dérivé lesiti c trouver » dont le vocalisme radical e indique le caractère secondaire. — Le sens de lat. doceo let de disco) est dérivé; le grec a, de même, διδάσκω. avec une valeur factitive, qui s'explique, comme dans disco. nar le redoublement. Il est probable que lat. decet est aussi apparenté. Mais on ne peut faire que des hypothèses sur la façon dont le sens a évolué dans doceo. d'une part, et decet (v. ce mot), de l'autre. - L'adjectif en -to- doctus, par sa différence avec le type monitus. ancien dans les causatifs, atteste que doceo s'est trouvé auprès d'un présent athématique et confirme le rapprochement avec hom. δέκτο.

dodrāns, -antis m.: les 9/12 de l'as. D'où dodra, -ae f. dans Ausone: boisson composée de neuf ingrédients (cf. le c punch »); d'où dodrālis, dodrantālis, -tārius.

Forme abrégée de dequadrans; pour l'abrègement, cf. dénans. Les noms des fractions de l'as sont hors des règles générales de la formation des mots latins.

doga, -20 f.: sorte de vase. Emprunt tardif (Vopisc.) augr. δοχή ου δοκή, d'où dogūrius: βουττοποιός (Gloss.). V. B. W. sous douce. M. L. 2714-2715. Germ. *dōga, m. h. a. dūge, etc.

dolābra : v. dolō. -ās.

doled, -88, -uI (dolitus sum attesté épigraphiquement), itum, -87e (formes tardives doleunt, dolièns): éprouver de la douleur, avoir mal, souffrir (physiquement et moralement). S'emploie impersonnellement: Plt., Men. 439, mihi dolebit, non tibi, si quid ego stulte fecero; mais le plus souvent avec un sujet animé ou inanimé: Tér., Hau. 934, ah / nescis quam doleam; Plt., Mer. 388, animus mihi dolet; absolument ou avec un complément à l'accusatif (subjectif ou objectif): oculos dolere, Front., Amic. 16; meum casum luctumque doluerunt, Cic., Sest. 69, 145, ou à l'ablatif, seul ou précédé de ab, dē, ex. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2724.

Formes nominales, dérivés et composés: dolor m.: douleur. Ancien, usuel, panroman, M. L. 2724; dolōrōsus (tardif), M. L. 2725; et indolōris, -rius, traduction tardive de ἀνάθυνος; indolōria f.; *indolōrāre, M. L. 4381; dolidus (cf. pauor, pauidus, etc.), non attesté avant Cael. Aurel.; dolentia f. (archaīque, Laevius), dérivé de dolēns, dont Cicéron a formé indolentia pour traduire ἀπάθεια, comme indolēns traduit ἀπαθής; dolium, dans le substantif plautinien cordolium, d'où dolium, CIL V 1729, rimant avec gaudium, cf. lugium; dolitō, -ās: être douloureux (Caton). En bas latin, à côté de dolor apparaît une forme dolus [relaite sur le génitif pluriel dolōrum commun à dolor et à dolus?), qui est demeurée dans les langues romanes,

à côté de dolor : fr. deuil, it. duolo, esp. duelo, etc. ; cf. B. W. s. u. ; M. L. 2727 et Thes. s. u. dolor, 1827, 25 sqq. De dolus est dérivé un adjectif *dolōsus attesté par l'adverbe dolōsē « dolōrosē », CIL XII 1939. Ce dolus « deuil » a éliminé dolus « ruse », pour éviter la confusion due à l'homonymie.

Rapproché ordinairement de dolō; le sens premier serait « recevoir des coups, être battu » : caput mihi dolet « la tête me bat », d'où « la tête me fait mal, j'ai mal à la tête »; cf. lugeō. Étymologie incertaine.

dolium, -I n. : vaisseau en poterie ; jarre à huile, à vin, à grains, etc. Correspond à gr. $\pi l \theta o \varsigma$. Ancien (Caton, Plaute). M. L. 2723.

Dérivés : doliaris ; doliarius ; doliolum.

La matière dont est constitué le dōlium exclut, au point de vue latin, un rapprochement avec dolāre; et l'ō, du reste, fait difficulté.

Toutefois, si l'on tient compte de irl. delb « forme », gall. delw, de m. h. a. zel « pièce de bois cylindrique, billot », un rapprochement lointain avec le groupe auquel appartient dolare n'est pas inadmissible. Il y a, du reste, un mot slave voisin du mot latin pour le sens : m. bulg. dili, bulg. delva « pot de terre », le slave commun *dily rappelant le -w- de irl. delb. Le sens étant technique, on ne peut s'attendre à des rapprochements exacts permettant de poser un original indo-européen.

dolō, -ās, -āuī, -ātum (dolītus dans Varr., d'après Non. 99, 15, d'après polītus?), -āre: tailler, équarrir, façonner le bois, cf. Cic., Acad. 2, 101, non enim est e saxo scalptus aut e robore dolatus, puis la pierre avec la dolabre. Terme technique et concret. « Comme la manière de se servir de cet instrument consistait à donner des coups répétés, on emploie aussi le même mot dans le sens de battre vigoureusement, Hor., S. 2, 5, 22 » (Rich). Sens obscène dans Pompon. 82, dolasti uxorem (cf. molō, depsō, battuō), repris par Apulée dans le composé dèdolō. Ancien, usuel. Panroman (sauf portugais). M. L. 2718.

Dérivés et composés: dolābra (-brum Ital.): hache, pic, pioche (cf. Rich, s. u. et dolātus), M. L. 2717; dolābrātus; dolābella: hachette, serpette (sert aussi de cognomen, cf. Fenestella); dolāmen (Apul.); dolātilis (tardif); dolātīrium, trad. gr. λαξευτήριον, d'où dolātīria, -ae f., M. L. 2719; dēdolō; ēdolō: dégrossir. M. L. 2828 a.

La racine a un sens technique, qui est visible dans les formations intensives du grec : δαίδαλος « travaillé avec art », δαιδάλλο « je travaille avec art » et dans δέλτος f. « tablette à écrire ». On a lit. dalis « part » (d'où dalyti « partager » et v. r. dolt (même sens), v. pruss. dellieis « partage » et dellyks « morceau ». En celtique, il y a une forme à -o- : irl. foddim « je sépare », à côté de delb « forme, figure ». Skr. dalati « il crève, il éclate », dalam « morceau, part ». Le sens technique apparaît dans les formes à élargissement -gh- de irl. dluigim « je fends », v. isl. telgia « couper, tailler », lit. daīgis « faux ».

dolō, -ōnis m.: 1º épieu, canne à épée ; 2º petit hunier, voile de misaine. Emprunt au gr. δόλων. Depuis Varron.

dolor : v. doleō.

dolsa, -ae f. : gousse : alii (de ālium « ail ») dolsas nouem, Ioue barba dolsas similes, Misc. Tir., p. 65, 17. Mot de très basse époque; non latin. M. L. 2726.

dolua, -ae f.: chenille = eruca (Eucher.). M. L. 2729. Gaulois? Cf. fr. douve.

dolus, -I m. (dolum n. depuis l'Itala) : ruse, tromperie. — On a soutenu que le mot n'avait pas, au moins à l'origine, un sens péjoratif net. Aquilius, ami et collègue de Cicéron, définissait le dol « cum esset aliud simulatum, aliud actum » et l'abrégé de Festus, P. F. 60, 29, note : doli uocabulum nunc tantum in malis utimur, apud antiquos autem in bonis rebus utebantur. Vnde adhuc dicimus sine dolo malo, nimirum quia solebat dici et bonus. Toutefois, il n'y a pas d'exemple de bonus dolus et l'adjonction de malus à dolus peut provenir du même souci de précision qui fait écrire quod sine malo pequlatuu fiat dans la Lex de XX Quaest. CIL I2 587, 5, ou mala traus, Plt., Tru. 298. Labéon (Dig. 4, 3, 1, 2) a défini le dol « omnem calliditatem, fallaciam, machinationem, ad circumueniendum, fallendum, decipiendum alterum », et la langue commune n'emploie dolus qu'avec une nuance de blâme. Ancien, usuel. Non roman; fr. dol est un mot savant ; v. doleō. Comme, en latin vulgaire, on disait dolus au lieu de dolor (v. plus haut), d'aucuns, par réaction, s'imaginaient que, pour parler correctement, il fallait dire dolor dans le sens de dolus. De là vient, dans la version latine du Psaume 23, verset L. le texte grec des Septante καὶ οὐκ ὤμοσεν ἐπὶ δόλω est rendu par nec iurauit in dolore (Psalt. Veron.).

Dérivés et composés : dolōsus (rare et poétique = δολόεις); subdolus, sēdulā, ancien juxtaposé formé de sē dölā (CIL I 200, 40) « sans tromperie », d'où « avec zèle », dont a été tiré ensuite l'adjectif sēdulus, v. Plt., Ba. 477, « empressé, zélé » (= ἄδολος), d'où sēdulitās. Il n'y a pas de verbe dérivé « être rusé, trompeur », qui se serait confondu soit avec dolāre, soit avec dolēre.

Osq. dolom « dolum », dolud « dolo », comme en latin, avec l'adjectif mallo- « malus » (cf. le gr. δόλφ πονηρῶ, si ce n'est pas un calque du latin). — On rapproche souvent v. isl. tal « compte, discours » et tāl « ruse, tromperie », qui sont des mots germaniques communs. Mais on peut se demander si le mot dolus n'est pas emprunté au gr. δόλος « piège, ruse », et s'il n'a pas pénétré à Rome par un intermédiaire suditalique; dolōsus serait fait sur δολόεις. Le grec n'a pas non plus de verbe dérivé. Māc(h)ina, poena sont aussi empruntées.

domesticus, domicilium, dominus : v. domus.

domö, -ās, -uī, -itum, -āre (et domāuī, domātum, formes analogiques): apprivoiser, dompter (sens propre et figuré). Ancien et usuel.

Dérivés et composés: domitō, -ās: même sens (premier exemple dans Vg.); domitor (domātor), domitrīz; domitus, -ūs m. (Cic.); domitūra (Colum., Plin.); indomitus; (cf. ἄδμητος en face de ἀδμής); domātūlis, domefactus, tous deux de l'époque impériale et de la langue poétique; ēdomō, -ās (surtout poétique et prose impériale); ēdomitō (Ven. Fort.), cf. ēdomitō (Arn.). Les langues romanes se partagent entre domāre et

domitāre; l'ital. domare, l'esp. et le port. domar montent au premier, le fr. dompter et le prov. donda au second. M. L. 2731, 2742; cf. aussi 2744, dominio

La racine est dissyllabique, de la forme *dema *dome-, *dmā-. L'ā de domāre est l'ā de la racine alter nant avec a conservé dans domitus, domui et dans domitor. Il y a trace d'un présent radical dans les forme homeriques δαμά, δαμόωσιν, ce qui a entraîne un aurist homeriques σαμά, σαμόσαι et par suite un présent hom. (ε-)οαμασσα, σωμασω δαμάζω, et dans des formes irlandaises dérivées, à sem transformé, ni daim « il ne souffre pas », ad daim « il admet, il avoue », etc. Le hittite aldamaszi « il fais violence à », tameššuwen « nous avons vaincu ». Et il a, d'autre part, un présent à nasale, dor. δάμνᾶμι, ion att. δάμνημι, irl. damnaim « je dompte ». L'o de lat. da māre est sans doute celui d'une forme à vocalisme plein de présent, *dom>-, soutenu par celui d'un causatif, el got. ga-tamjan, v. h. a. zamian apprivoiser . A iuger par les formes telles que grbhāyáti, mathayáti, la de véd. damāyati est issu de *domā-. Le v. h. a. zaman « apprivoiser », à côté de l'adjectif zam, v. isl. tamr e an privoisé », est pareil au présent domâre, mais n'a pas pour cela de rapport direct avec le verbe latin qui comme on le voit par domuī, domitus, est issu d'un pri sent radical avec extension de ā de -domā-, *-dmā, el qui ne saurait passer pour un verbe dérivé. Le latin n's pas conservé trace du type *dmā-, du gr. δέδμαμαι, δια τός, ion.-att. δέδμημαι, δμητός; il n'a plus que doma conservé aussi dans skr. dantah « dompté », etc. Il généralisé le vocalisme o dans toute la conjugaison, d'on domitus et domitor, en face de skr. damita « celui qui dompte ». Comme le grec a affecté le vocalisme δέμω « je construis », il n'a pas trace du vocalisme dont la racine signifiant « dompter » n'a, d'ailleurs, au cun sens net; car le sens rend douteux le rapprochement de got. ga-timan « convenir », ga-temiba « de manière qui convient ».

Sur domō et domus, voir l'important article de M. Benveniste, Homonymies radicales en indo-européen, BSU Ll, 1955, p. 14 sqq. Il démontre péremptoirement que les deux mots n'ont, à l'origine, rien de commun et que domus, de son côté, doit être séparé de la racine *dem(o²). « bâtir ».

domus, -I et domus, -ūs f.: maison; de là domi, locatif, « chez soi, à la maison », par opposition à peregri, for le t à militiae. Comme le grec olvos, domus designala la maison en tant que symbole de la famille: domus le nostra tota salutat, Cic., Att. 4, 12, et aussi « l'école, la secte ». Le genre est féminin et remarquable en face du gr. δ δόμος, skr. dámaḥ m. Pour le sens, voir l'observation faite sous for es.

Les deux flexions de domus semblent correspondre à d'anciennes différences de thèmes, l'un en -u-: v. sl. domu (gén. domu; du reste en partie ambigu entre thème en -o- et en -u- comme le mot latin), skr. dérivé damunah, l'autre en -o- : gr. δόμος, skr. dámu-h, tous deux masculins (cf. v. irl. doim « dans la maison »). Mais le thème en -o- semble le plus ancien et le seul attesté tout d'abord; cf. J. B. Hofmann, IF 49, 109 sqq., et Ernout, Philologica I, p. 105 sqq. La déclinaison en -u- a tendu à prévaloir sur celle en -o-, parce que les féminis sont plus nombreux dans la 4° déclinaison: c'est

ainsi que le génitif en -ī, fréquent à l'époque archaïque, est remplacé à l'époque classique par -ūs; le datif singulier est le plus souvent en -uī (sur lequel à un moment donné s'est refait un génitif en -uis); le datif-ablatif pluriel est toujours en -ibus, le nominatif pluriel en -ūs. par contre, l'ablatif singulier est le plus souvent en -ō, l'accusatif pluriel, en -ōs. Les cas marquant le lieu se rattachent au thème en -o-: domī, domō. Ancien, usuel. — Supplanté dans les langues romanes par casa et mān-siō (et partiellement hospitāle, familia), n'a survécu en italien que dans une acception spéciale : d. ecclēsiae, duomo c cathédrale » (la forme française remontant sans doute à gr. δῶμα, cf. M. L. 2730; B. W. s. u.), M. L. 2745. Emprunté en m. irl. dom-, dam-.

Dérivés et composés : domesticus : domestique, familier; d'où « privé, national ». Non attesté avant la Rhét. à Hér. et Cic. M. L. 2732. Même suffixe que dans rūsticus, uiāticus, siluāticus, etc. Le -e- ne peut s'expliquer directement, car le groupe de domus n'offre pas de thème en *-es- (sur gr. δέμας, v. ci-dessous : le sens est très loin). Ceci a amené à supposer que dom-es-ticus aurait été fait par opposition à *row-es-tikos (v. sous rūs); mais cette forme elle-même est hypothétique. Pour le e de domesticus, cf. sequester en face de secus, intestinus en face de intus et, en général, caelestis, agrestis et caelestinus, agrestinus, clandestinus. Autre explication dans Benveniste, Origines de la formation des noms en indo-européen, p. 67. De là domesticatus, -us (tardif) (d'après magistratus) : domesticitas (Irén.) = olxειότης; domuscula et domuncula f. (époque impériale); domicilium : domicile (déjà dans Plaute). Plus abstrait que domus; aussi. souvent employé figurément. Appartient à la langue du droit : Cic., Arch. 4, 9, an domicilium Romae non habuit? Étymologie du second terme incertaine; peut-être faut-il partir de *domicola, dont serait dérivé domicilium, ce qui trancherait la difficulté relative à la gutturale; domicenium (Mart.); domiporta (ap. Cic., Diu. 2, 133); domi-seda; Domidūcus, -a; domicūrius, etc.; domitius (deus) ap. Aug. Ciu. D. 6. 9, ct Domitiānus; domu(m) itio (Pac.); domūsio (Varr., Petr.), de *dom(i) ūsio.

dominus m., domina f. (domnus, Lex Agr.; domna, 1er siècle après J.-C.) : maître, maîtresse de maison. Le rapport avec domus était senti des Latins ; cf. les vers cités par Cic., Off. 1, 39, 139, o domus antiqua, heu quam dispari/dominare domino. S'oppose à seruus (comme erus), utlicus, ancilla, familia. Désigne par extension toute espèce de maître : maître de maison en tant qu'hôte recevant des amis, d'où dominium au sens de « repas, festin »; maître des jeux; maître du peuple, tyran, despote (cf. le sens de gr. δεσπότης qui a pu influer sur l'évolution du sens de dominus) : Cic., Rep. 2, 26, uidesne ut de rege (scil. Tarquinio) dominus extiterit? Hic est enim dominus populi quem Graeci tyrannum uocant; de là dominor, -āris (domino, *addomino, M. L. 155); dominātio, -tor, -trīx, -tus. Dans la langue de l'Église, dominus traduit le gr. κύριος « le Seigneur ». Usité de tout temps. Panroman; les formes romanes remontent à domnus, domna, cf. les composés tardifs domnaedius, domnifunda, -praedia (inscriptions). M. L. 2741, 2733; dominium : 1º droit de propriété (terme juridique) ;

2º repas, festin (cf. plus haut). M. L. 2740: dominicus: du maître, du seigneur, d'où dies Dominica (ou dominicus; B. W. sous dimanche) « le jour du Seigneur » = κυριακή ἡμέρα. M. L. 2738; irl. domnach; dominicida = κυριοκτόνος « meurtrier du Seigneur »; dérivés dominicārius, -cālis. — dominiculus (Dig.). Cf. encore M. L. 2734, dominiedeus; 2735, *dominiāre; 2736, *dominiārium; 2737, *dominicellus, -a. V. B. W. sous demoiselle.

Voir aussi condoma, conduma, peut-être composé tardif d'après συνοιχία. M. L. 2124; *condominium, 2124 a.

Les thèmes *domo- et *domeu- sont dérivés d'un motracine *dem- qui subsiste dans des formes isolées, notamment le génitif *dem-s : véd. dam- patih et patir dan « maître de la maison », gâth. dong paitis (même sens) et, en grec, δεσπότης, δέσποινα, δεσπόζω, qui supposent un ancien *dems-pot- (dems-pod-). L'Avesta a aussi un locatif dam, le grec un nominatif-accusatif neutre da (δωμα doit être une adaptation du doublet *δωμ; cf. arm. tun) et, au premier terme d'un composé, δά-πεδον, littéralement « sol de la maison ». En arménien, le même thème apparaît dans tun (de *dom) « maison », gén. tan; et il y a une trace indirecte de *domu- combiné avec tun, tan dans tanu-tēr « maître de maison ». M. Benveniste a signalé, dans l'article cité sous domō, p. 20, que domus est « un terme institutionnel » et que « c'est même peut-être ce caractère qui a influencé la suffixation de lat. domus : à côté de domo- (lat. domo, domi, dominus), le thème *domu- de lat. domus, v. sl. domu, véd. damunas- est conforme à un type en *-u- de dénominations de parenté et de société : lat. tribus, av. zantu-, dahyu-, skr. bandhu- ». — On ne sait par quelle action le lituanien a remplacé *domo- par nāmas (généralement au pluriel : namaĩ « maison »); l'ancien locatif namẽ « à la maison » joue le même rôle que lat. domī.

Tandis que, en indo-européen oriental, le « maître de maison » est indiqué par un juxtaposé dont le second terme est poi- (comme dans lit. σἔδ-pat- « maître de tribu » et dans véd. vicpátih. « chef de viç- » [cf. uīcus], jāspátih « chef de gēns », le latin se sert d'un dérivé du thème domo-; ce dérivé est formé comme tribūnus de tribus (qui montre qu'il ne faut pas partir de domu-) et comme, en gotique, piudans « roi », littéralement « chef de piuda », kirdins « ἡγεμών », littéralement « chef de kind », c'est-à-dire de gēns.

On est tenté de rapprocher domus, etc., de la racine de gr. δέμω « je construis », olso-δόμος « architecte »; mais le parfait δέδμημαι et le substantif δέμας « corps » montrent que cette racine est dissyllabique et, par suite, ne concorde pas avec le thème *dem- « maison ». Le groupe de got. timrja « οlsoδομεῖν», timrja « τέκτων », v. isl. timbr « bois de charpente » n'enseigne rien. A cette racine *dem-, *dmā-, se rattache le nom iranien de la « maison »; gåth. dəmāna-, d'où av. réc. nmāna-, pers. mān. Mais le nom indo-européen *dem- de la « maison » semble isolé, comme le nom *weik- du « clan ». ¶

donee (donicum, archaique; donique, Lucr. 2, 1116; doneque, Itala): « jusqu'au moment où», puis « tant que, aussi longtemps que » (sens secondaire attesté depuis Lucrèce en poésie et depuis Tite-Live dans la prose), « tout le temps que, jusqu'à ce que ». Synonyme de dum et, comme lui, a dû s'employer à l'origine sans valeur

subordonnante; cf. Lex XII Tab. 6, 8, ap. Fest. 474, 16, quandoque sarpta, donec dempta erunt. Ancien, mais évité par la langue classique (ignoré de Cés., Sall., Rhét. à Hér.; Cicéron n'en a que cinq exemples dans ses premiers discours, et un, de Fin. 4, 6); et rare après le rer siècle de l'Empire.

Renferme, comme dēnique, une particule locative, dō-, suivie de la particule -ne- et, ici, de cum ou de que (-c, cf. neque: nec), suivant les cas. L'analyse ressort de la forme parallèle ombr. ar-ni-po « dōnec », dont le premier élément est ar- « ad » (cf. quoad, osq. ad-púd), le second ni parallèle à lat. ne, le troisième -po, répondant à lat. cum (quom).

La particule $d\bar{o}$ est ancienne; une forme $d\bar{o}$, au sens de « vers, jusqu'à », est attestée par v. h. a. za et zuo, v. angl. $t\bar{o}$, v. sl. do (préposition avec le génitif, ancien ablatif) et da « jusqu'à », particule de coordination et de subordination, lit. da (particule indiquant l'achèvement), lett. da « jusqu'à » (avec génitif ou datif); irl. do est la forme de to avant l'accent; cf. peut-être $id\bar{o}$ -neus. Cette particule a aussi une forme *de: gr. olxóvδε (att. olxαδε), obxov δt, φύγαδε, etc. Le -da avestique est ambigu. V. $d\bar{e}$. Pour - $n\bar{e}$, v. $d\bar{e}$ nique et - $n\bar{e}$.

On rapproche parfois le second terme de $quand\bar{o}$, dont l'analyse n'est pas faite de manière évidente.

donum : v. do.

dormiō, -Is, -IuI, -Itum, -Ire: dormir (sens propre et figuré; d. cum = cubāre cum). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2751. Pas de substantif; le nom correspondant à dormiō est somnus.

Dérivés et composés: dormitor, -tiō (rare), -tōrius (Plin.), d'où dormitōrium, M. L. 2753; dormitō, -ās, M. L. 2752; dormitōri : mot plautinien, Tri. 862, 984, sans doute: rôdeur de nuit (i.-e. « dormeur de jour ») correspondant à ἡμερόχοινος ἄνηρ d'Hésiode, Op. 603; *dormiculāre, M. L. 2750; dormiscō (tardif, peut-être tiré des composés ad-, ob-); addormiō (tardif), M. L. 157; addormiōcō, M. L. 158; indormiō; obdormiō, obdormiōcō; ēdormiō, ēdormiōcō : dormir à discrétion; évacuer en dormant; dormificō (tardif). Cf. aussi M. L. 4382, *indormentiāre; 4382 a, *indormentire.

Dormio est un présent dérivé de la forme élargie, athématique *drem- qui survit. d'autre part, dans v. sl. drémlio « je sommeille ». La racine se trouve ailleurs, mais toujours sous des formes élargies : gr. ἔδραθον, ξδαρθον, d'où δαρθάνω, et, d'autre part, véd. dráti « il dort » et skr. class. drāyate (même sens), véd. nidrā « sommeil », de *drē-. Voir les observations faites sous premo et sous somnus. Pour exprimer la notion de « dormir », à l'aspect indéterminé, on a recouru à la racine *der- avec le suffixe de présent *-em-, qui indique l'aspect « indéterminé ». Ce procédé se retrouve aussi, avec le suffixe *-ve- du présent, dans v. sl. drěmljo « je dors ». Au contraire, le grec a recouru à la même racine pour indiquer l'idée de « s'endormir », en utilisant un autre suffixe, qui fournit l'aspect indéterminé : ἔδοαθον. Tandis que les préverbes ne jouent guère de rôle avec dormiō, le grec a ordinairement un présent καταδαρθάνω. - La racine indo-européenne *swep- survit dans somnus et sopio (v. ces mots).

dorsum, -I n. (dorsus m. Plt., dossus, Dos(s)u) dossennus « le bossu, le gros dos », polichinelle, Person nage des Atellanes (la finale -ennus semble étrusque cl. leuenna, sociennus); dossuărius « bête de somme, de bât »): dos (horizontal), échine; dorsum dictum que pars ea corporis deueza sit deorsum, P. F. 60, 18; èt mologie sans doute populaire, employé par les esclare dans Plaute (en face de tergus, qui s'oppose à pecul s'applique, comme le gr. varoc (varov), à tout objet fectant la forme d'un dos horizontal et présentant us surface légèrement convexe: dorsum uiae, dorsum moris (Vg.). Ancien (Plt., cinq exemples, contre qua rante de tergum), usuel. Panroman. M. L. 2755; B. W. doss.

Dérivés et composés: dorsuālis (dorsālis, dorsānu tardifs): dorsal (tardif). Comme dossuārius, sans douls fait d'après les dérivés tirés de thèmes en -u-, type ossuārium; Dos(s)uō, CIL 1² 270; dossuōsus [Sol]) exdorsuō, -ās: fendre le dos d'un poisson; éreinter, échiner (Plt.). Cf. aussi M. L. 7146-7147, *rēdōssiār; rēdōssius: 2126, *condorsum.

dős, dőtis : v. dő.

dosinus, -a, -um: gris cendré. Épithète de la robe du chevaux, attestée en bas latin (Isid., Gloss.), d'origine germanique. M. L. 2755 a.

dracō, -ōnis m.: 1º dragon; 2º serpent (poétique) 3º étendard (époque impériale). Emprunt latinisé as gr. δράχων, -οντος qui existe également en transcription; gén. dracontis, acc. dracontem. M. L. 2759; passe en germanique: v. h. a. trahho « Drache », de draco (App. Probi), etc., et celtique: irl. drac, britt. drai.

Dérivés: dracunculus: 1º petit dragon, 2º poisson venimeux, 3º couleuvrée (?); dracōnārius: porte-éten dard (Vég.); dracontārium: collier en forme de serpent; dracōnigena (poétique), etc. Cf. M. L. 2760. V. f. draconté « abcès. tumeur ».

dracoma = τράχωμα (Orib.).

dracuma, -ac f. : drachme. Emprunt oral, ancien an gr. δραχμή, usité dans la langue des comiques; pour l'épenthèse de u, cf. Alcumēna.

Dérivé: drac(h)umissõ, -ās (Plt.). — Dérivé tardil et savant: drachmālis (Cass. Fel.) et drachmeus Passé en gotique: drahma (savant).

drappus, -I m.: chiffon. Mot bas latin (Orib., Vie de St Césaire, Not. Tir.), peut-être gaulois; cf. les noms propres Drappo, Drappus, Drappes, Draponus. M. L. 2765; B. W. drap.

draucus, -I m.: pédéraste (Martial). Glosé καταπυγίκ Η y a un nom propre Draucus, -a; celtique?

drauoca: « personacia, lappa » (Gloss.). Sans doule gaulois. Mais bret. draoch, gall. drewg semblent provenir du latin.

drēnsō, -ās, -āre: crier (en parlant du cygne); drīsuō, -ās (Gloss.). Mot imitatif, attesté seulement depuis Suétone. Peut-être emprunté au gaulois?

drindriö, -īre (et d(r)indrö, -ās): belotter (cri de li belette). Mot imitatif (Suét.). Cf. didintriö, mintriö.

dromeda, -ae et dromedărius, -I m.: dromadaire (tardif; Vop., Vulg.). Adjectif dérivé du gr. δρομάς que la langue littéraire transcrit par dromas, -adis (T.-L., Q. Curt.), qui s'applique à l'animal (d. camēlus) et aux soldats chameliers (καμηλίτης, καμηλοδάτης). L'all. Institute du français.

dromō (drumō), -ōnis m.: vaisseau ou barque très rapide (cf. lembus). Emprunt tardif au gr. δρόμων « coureur ». Demeuré en v. it. dromone > fr. dromon. M. L. 2776.

Dérivé : dromonārius.

drosca, -ae f. : oiseau chanteur (Anthol. 762, 11).

druides, -um (Cés.) et druidee, -ārum (Cic.) m.: druides; druias (dry-), -adis et druis, -idis f. : druidesse (Lampr., Vop.). Mot gaulois.

drungus, -I m. : dronge, bataillon (Végèce). Mot stranger, sans doute celtique (irl. drong).

drūpa (druppa), -ae f.: olive qui commence à brunir. Sans doute de gr. δρύπεπα, accusatif de δρύπεψ, doublet de δρυπεπής « qui mûrit sur l'arbre ».

*dubenus: apud antiquos dicebatur, qui nunc dominus, p. F. 59, 2. Sans autre exemple et sans doute corrompu.

dub-: dubō, -āre; dubitō, ās; dubius, -a, -um. Un verbe simple dubō est attesté dans la glose dubat : duhitat. P. F. 59, 1. Dubő semble être le dénominatif d'un adjectif *dŭ-bho-s formé de la racine *du- de duo, cf. du-(plex), comme probus est tiré de *pro-bho-s. A dubō se rattache l'adjectif dubius formé comme ludius de ludo, scius de scio, etc., proprement « partagé entre deux alternatives »: Vg., Ae. 1, 218, spemque metumque inter dubii, seu uiuere credant | siue extrema pati, puis « douteux, incertain, hésitant », « d'issue incertaine » et par euphémisme « critique ». Cf. le sens de « craindre » pris par dubito dans les langues romanes (fr. re-douter, prov. dobtar, etc.; v. Löfstedt, Eranos XLIV 350, et B. W. sous douter; Benveniste, Word, 10 (1954), p. 254, qui compare gr. δέος, etc.). Ancien, usuel. Subst. n. dubium : doute, d'où dubiosus (Gell.). Cf. aussi addubanum : dubium, dans P. F. 20, 4; dubietās (rare et tardif, trad. de ἀμφιδολία, ἀμφισδήτησις); indubius (époque impériale) ; dubitō, -ās : être partagé entre deux possibilités (dubitare utrum... an, -ne... an, etc.), douter, d. an; se demander si; dans les phrases négatives ou interrogatives, non dubito quin; cf. M. Leumann, Gnomon, 9, 239. Fréquentatif qui a remplacé le simple à l'époque historique et a fourni de nombreux dérivés : dubitatio f. (usuel, classique), -tor (rare, tardif), dubitabilis (Ov.) et indubitābilis = ἀναμφισδήτητος; dubitātīnus; dubitātim, dubitanter et indubitanter, etc.; indubitātus (époque impériale). Ancien, usuel. M. L. 2781. Composés: ad-, indubito (Vg.). Pour la formation et le développement de sens, cf. got. tweifis, all. zweifel.

ducēnī, -na, -nārius : v. ducentī sous centum.

dux, dueis m. et f.; dueō, -is, duxī, duetum (ces deux dernières formes avec à d'après Priscien, GLK II 466, 20; toutefois, l'à dans duxī ne peut être que secondaire et analogique de ductus, où le degré zéro est normal; on lit, du reste, adouxet, GIL I² 2438, et l'it. con-

dussi suppose un u), ducere ; -duco, -as. -aul. -atum, -are : formes alternantes de la racine *deuk-/duk-. Dux de *duk-s, mot racine comme -spex de *-spec-s dans auspex. -cen dans tubi-cen « conducteur, meneur, guide, chef (d'armée) », etc. Ancien, usuel, classique. M. L. 2810. Dūcō (dont l'ancienne diphtongue est attestée par des graphies comme abdoucit (CIL 1º 6, épitaphe de L. Cornélius Scipion) veut dire e tirer à soi, conduire, mener »: il est en parallèle avec sequor, e.g. Plt., Ba. 406, quo sequar? quo nunc ducis me? Comme ago « pousser », auquel il s'oppose, c'est un ancien terme de la langue pastorale; le dux marche en tête du troupeau : duco, -as (usité seulement en composition) est le duratif de dūcō, -is; cf. ēdŭcō, -ās « élever » (un enfant) et ēdūcō, -is « faire sortir ». Dūcō s'est employé au figuré dans de nombreuses acceptions pour désigner tout ce qui se rapporte à l'idée de « conduire, tirer sans discontinuité » : ducere aquam « amener de l'eau », d'où aquae ductus, etc., duciculus « robinet », mot de très basse époque. demeuré dans les langues romanes : fr. doizil, douzil, M. L. 2786; d. līneam fīlum, tēlum; d. mūrum « allonger (d'où construire) un mur »; d'où métaphoriquement d. carmen (à côté de deducere), d. bellum « faire trainer la guerre »; d. spīritum; d. samnos; d. pocula; d. aetātem (cf. agere), dies, noctem; d. rationes « allonger ses comptes »; d'où absolument ducere « compter, estimer », construit comme aestimare : magni, parui ducere et devenu. comme lui, synonyme de putare « penser, tenir pour », aliquem uirum ducere. Enfin, de ducere uxorem domum « emmener l'épouse chez soi, se marier (en parlant d'un homme) », on tire par abréviation ducere dans le même sens. En ce sens, duco a remplacé l'ancien *wedh- « conduire » et, en particulier, « emmener la fiancée », qui a survécu en italo-celtique et qui est encore attesté en celtique : gall. dy-weddio « épouser ». Dans la langue familière, ducere prend le sens de « tromper », comme les composés inducere, seducere, circumducere (cf. le fr. familier « mener », « faire marcher »). Synonyme aussi de conducere « engager, louer ». Usité de tout temps. Panroman (sauf portugais). M. L. 2785.

Dux figure comme second terme de composé dans redux (et reddux, cf. reddüco) « qui revient, de retour »; trādux, -ucis m.: sarment de vigne qu'on fait passer d'un arbre à l'autre. M. L. 8833 et 8832, *tradücülus.

A l'époque impériale, dux s'est spécialisé pour désigner à la fois une magistrature militaire et un titre de noblesse. C'est à ce sens que se rattachent les dérivés tardifs ducātis, ducātor, -trīx et ducō, -ās (sans rapport avec -ducō de ēducō; v. ce mot); ducātus, -ūs = ἡγεμονία (Suét.). Panroman, sauf roumain. M. L. 2783; duciānus.

Dérivés en duct- :

ductus, ūs (ŭ) m., ductiō: fait de mener, de conduire, d'amener (aquae ductus), M. L. 571. Il est à noter que Cicéron dit ductus aquarum là où Vitruve dira ductio aquarum (cf. l'opposition entre ital. doctione, M. L. 2789). Ductiō est rare et apparaît seulement à l'époque impériale dans des écrivains techniques (Vitruve, Celse, Digeste). Ductus est, au contraire, ancien et usuel; cf. ducti auspiciōque; de même les composés conductió, circumductiō, deductiō, etc. (Cicéron, Plaute). Sur cette opposition, cf. Meillet, BSL 25, 138; ductum, M. L. 2789.

ductor: guide, chef. Mot de style noble, traduit dans la poésie épique le gr. ἡγεμών; ductilis (langue impériale): qu'on peut conduire ou tirer; malléable. M. L. 2788; ductim, adverbe; ductārius: qui sert à tirer (Vitruye): subductārius (Caton).

Fréquentatif: ductō, -ās (archaïque et postclassique), même sens que dūcō, et aussi « séduire, tromper ». M. L. 2787. De là ductiō, -ās (Plaute).

Composés de dūcō, -is : abdūcō = got. af-tiuhan et, pour le sens, gr. ἀπάγω « emmener, éloigner, faire sortir » et « dériver, détourner » : quelquefois avec idée de violence ou de séduction. Don., Ad. 259, ducimus uolentes, abducimus inuitos : Sén., Ben. I 9, 4, nemo uxorem duxit nisi qui abduxit : abductio (langue de l'Église, IVe siècle) ; addūco = got. at-tiuhan : tirer à soi, amener. M. L. 160 ; conduco transitif et absolu : a) transitif 1º conduire. mener ensemble, réunir, contracter (συνάγω); 2º engager, louer (μισθώ; cf. locare sous locus). Se dit d'abord des hommes : c. operarios, coquos ; joint à cogere par Cic., Tull. 27, si quae familia... et homines aut seruos aut liberos coegisset aut conduxisset. Appliqué ensuite aux choses: c. domum, aedes, etc. De là conductus, -ī, conducium, -ī n.; β) absolu, 3° personne singulier et pluriel « se rencontrer avec. convenir à » (= congruit, conuenit). Plt., Ba. 56, huic aetati non conducit... latebrosus locus. Cf. le sens de duire en vieux français. Panroman, sauf roumain: mais le sens montre que, comme dans le cas de *com-mandare remplacant commendare, le mot roman ne continue pas le mot latin ancien et résulte d'une combinaison de cum- et de dücō à basse époque. Cf. M. L. 2127 et 2128, conductum. Dérivé : conducibilis (Plt.; Tri. 55) = ūtibilis, ūtilis. Le dérivé conductio reflète les sens multiples du verbe. Il signifie : 1º location, louage ; 2º traduit dans la langue de la rhétorique, συναθροισμός; 3º dans la langue médicale, σπασμός « contraction ». Autres dérivés : conductor « locataire », conductīcius, conductěla

dēdūcō: emmener; tirer de haut en bas (les fils), d'où « filer » et, par suite, « composer » (un poème); « retirer, réduire; faire descendre, baisser »; d. uōcem, d'où dēducta uōx. Dérivé: dēductiō: action d'emmener; diminution. déduction.

diducō: emmener de côté et d'autre; séparer, diviser, disperser.

ēdūcō: mener au dehors, faire sortir, élever (cf. ēductus et ēditus) : quelquefois pris dans le sens de ēducāre. indūco : 1º mener, conduire dans. De là animum ou in animum inducere « se mettre dans l'esprit » (avec l'accusatif ou une proposition infinitive), animum indūcere ad « amener son esprit à » : 2º en langue de théâtre : introduire un personnage sur la scène : par suite, « représenter »; 3º mettre sur, couvrir, enduire : i. postes pice, i. coria super lateres, i. uarias plūmas (Hor., A. P. 2); souvent confondu dans cet emploi avec induere ; 4º tirer une ligne et « biffer »; 5° tromper, mettre dedans (cf. circumdūcō et inconciliō). M. L. 4383. Outre les sens du verbe, le dérivé inductio a servi à traduire des expressions techniques du grec : ἐπαγωγή, induction logique; personārum ficta inductio = προσωποποιία; erroris inductiō = ἀποπλάνησις. Pour inductilis, v. M. L. 4384.

intrōdūcō; obdūcō (sens spécial : couvrir ; cf. operiō, officiō); perdūcō, M. L. 6405 a; prōdūcō : produire, prolonger; prōductiō; redūcō (redā-, e. g. Lucr. I 228) :

ramener, réduire, M. L. 7149; sēdūcō; subdūcō, M. 18355; trādūcō: mener au delà; faire passer; donner as spectacle; traduire. M. L. 8831.

spectacie; wature.

dūcō a un correspondant exact dans le verbe germinique signifiant « tirer », représenté par got. tiuda « ἄγειν »; il y en a une forme expressive dans v. h. zuckan « tirer vite » et peut-être dans l'intensif gre δαιδύσοσοθαι · Διωσθαι, Hes.; gall. dygaf « je tralmirepose sur *dukō; v. J. Loth, Rev. celt., 20, 79, 14 verbe a eu sans doute quelque chose de populaire [mainon en latin, cf. dux]; l'albanais a nduk « j'arrache [la cheveux) ». Des deux racines *wedh- et *deuk- signifiant « conduire », le celtique a gardé surtout la première el latin la seconde. — M. H. Pedersen, Vergl. Gr. d. kelt. Spr., II, p. 475, envisage la possibilité que *deuk- sin fine.

L'emploi du nom racine dux simple avec valeur de nom d'agent est exceptionnel (cf. cleps et rēx). Le germanique n'a, comme on l'attend, qu'un type compose v. angl. heri-togo, v. h. a. heri-zogo « chef d'armée 1.

dudum adv. : autrefois, depuis un certain temps. spécialisé ensuite dans le sens de « il y a longtemps depuis longtemps ». Désigne encore dans Plaute un mo. ment peu éloigné aussi bien qu'un passé lointain; ains ut dūdum « aussitôt après que », Au. 705; le sens est équivoque dans une phrase comme Am. 683, sic salutar atque appellas quasi non dudum uideris « comme si tu ne m'avais pas vu tout à l'heure » ou « comme si tune m'avais pas vu de longtemps ». Surtout employé dans les locutions haud dūdum (archaïque, perdūdum, Pli Sti. 575), iamdūdum, quamdūdum. Le mot a une couleur ancienne. Cicéron et Virgile l'emploient, mais non César ni Salluste. Disparaît à l'époque impériale, tandis que iamdudum continue à vivre à côté de iampridem, Non roman. — Sur diū considéré comme résultant d'une contamination, v. ce mot.

Il semble impossible de ne pas reconnaître dans dum une forme enclitique de la particule dum et, quant à dū-, de ne pas rapprocher dūrāre au sens de « durer , ll y a, en effet, un groupe de mots indo-européens indiquant la longue durée : arm. tew « durée », hom. δηρίω (ancien δ̄̄αρόν) « depuis longtemps » correspondant à arm. erkar « long » (en parlant du temps), de *dωūro, gr. δήν (ancien δ̄̄αν) « depuis longtemps », v. sl. daw « depuis longtemps », davīnŭ « ancien »; i.-ir. dū-ra « loin, lointain »; hitt. tuwa « loin », tuwala-, de *dωā-lo- « lointain »; cf. Benveniste, BSL 33, 142.

duellum : v. bellum.

dui- : v. duo et bi-.

đuim : v. dō.

duleis, -e: doux au goût (par opposition à amārus: Publ. Syr. 144, dulce etiam fugias fieri quod amarum potest). Par extension, « doux » dans tous les sens de l'adjectif, au physique et au moral, comme gr. γλωκός, γλωκος, dont il est synonyme. Ancien et úsuel. Parroman. M. L. 2792: B. W. s. u.

Dérivés : dulcia n. pl. (tardif) : douceurs, sucrenes; d'où dulciàrius ; dulciola, -ōrum (Apul.) ; dulciculus; dulcēdō ; dulciūs (très rare ; anté- et postclassique) dulciūdō (rare); dulcor m. (tardif), M. L. 2793. Ges deux derniers créés d'après amāritūdō, amāror; dulciāmen (Diosc.); dulciātus (Gloss.). De dulcor a été tiré dulcōrō, -ās (langue de l'Ēglise); dulcō, -ās (bas latin), M. L. 2791; ēdulcō (rare): adoucir; indulcō, M. L. 4384 a; dulcēscō, -is: s'adoucir.

Quelques composés poétiques en dulc(i)- sur le modèle des types grecs en γλυχυ-; dulcifer (Enn.), dulcacidus = γλυχύπιχρος, dulcilequus, dulciōreloquus (Laevius), dulcirādīx (Diosc.) = γλυχύρριζα, dulciuocus = μελφδός.

μελφυσε. On est tenté d'établir un rapport avec gr. γλυχώς doux », γλεῦχος « vin doux », en admettant que γλυχώς reposerait sur *dluku- et qu'il y aurait eu assimilation. Hypothèse non vérifiable. Pas d'autre rapprochement

dulgo, -ere : livrer en représailles, mot de la loi Salique, sans doute d'origine germanique; v. Thes. s. v.

dum (dunc, époque impériale, d'après tum, tunc) : particule temporelle marquant la simultanéité de deux actions qui se déroulent. S'emploie :

10 Sans valeur subordonnante (cf. Ernout-Thomas. Sunt. lat.2, p. 370). Se trouve avec ce sens dans des phrases corrélatives, cf. Quint. 9, 3, 16, Catullus in Epithalamio (62, 45) : dum innupta (intacta, codd. Cat.) manet, dum cara suis est, cum prius dum significet guoad », sequens « usque », où il n'y a peut-être qu'une imitation du gr. ἔως... ἔως. L'exemple d'emploi isolé de dum qu'on cite dans Plt., Ru. 779, ne peut être retenu, le texte, conservé seulement par l'Ambrosien, étant lacunaire et incertain. Dum subsiste encore comme second terme des composés : dū-dum « pendant ce temps » et « de temps en temps », non-dum « pas encore » (et nē-dum) uix-dum. Se joint souvent comme enclitique soit à des adverbes ou à des mots exclamatifs, soit à des impératifs : agedum, abīdum, circumspicedum (cf. le aye δή grec), ehodum, prīmum dum (= πρῶτον μέν ου δή), nuidum, etc., comme particule de renforcement définie par le glossaire de Placide, dum adverbium hortantis est, analogue au gr. 8%, au fr. donc dans « donne donc », etc. cl. dunc dans les langues romanes, M. L. 2795 : la forme dunc est attestée épigraphiquement à basse époque, CIL III 1903, 8; 14406 a, CE 619, 2; 1305, 2; 1549, 10, avec le sens de « pendant que »; elle est évidemment construite d'après tum, tunc) ; le type fr. donc doit résulter d'une contamination avec tunc ou être issu de dum-que?

2º Avec valeur subordonnante « dans le temps, tout le temps que » et, de là, « jusqu'à ce que ». Dans le premier sens, dum est suivi régulièrement de l'indicatif présent, quel que soit le temps de la proposition corrélative, pour marquer le déroulement simultané de l'action : dum haec geruntur, Caesari nuntiatum est, Caes., BG 1, 46, 1. Toutefois, cette syntaxe tend à s'oublier et dum peu à peu arrive à se construire comme cum, dont il est voisin par le sens : dum haec in Apulia gerebantur, Samnites... urbem non tenueruni, T.-L. 10, 36, 16 (le premier exemple de cette construction est sans doute dans Cic., p. S. Rosc. Am. 91; v. Landgraf ad 1.); à basse époque, on trouve même dum pour cum, cf. Thes. V 1, 2218, 40; 2229, 20. — Dans le sens de « jusqu'à ce que », dum est suivi de l'indicatif ou du subjonctif de

volition ou de possibilité, suivant la nuance que veut exprimer l'écrivain (cf. priusquam). — Enfin, dum s'emploie dans le sens dérivé « pourvu que »; dans ce cas, il est souvent accompagné de modo: dum modo. Ancien, usuel; v. E. Löfstedt, Z. Ursprung u. Gebrauch d. Partikel dum, Strena Philol. Vpsal., 1922, 408 sqq.; Brunner, Entwicklung der Funktionen der lat. Konjunktion dum, Tübingen, 1936. — Demeuré dans les langues romanes, soit sous la forme dunc, de *dunque, v. B. W. donc (panroman, sauf roumain), soit uni à interim, cf. ital. (d)omentre, v. fr. (en)dementres, cf. dum interim, M. L. 2794. — Sur bas lat. dunc, v. W. von Wartburg, Franz. etym. Wört., sous dunc.

On peut se demander si dum ne serait pas formé comme tum et cum; alors on rapprocherait dam dans quidam, dem dans idem. Mais dam et dem n'ont pas d'étymologie. D'autre part, on n'explique pas ainsi la notion de durée qui est essentielle à dum. Ceci conduit à envisager la possibilité d'un lien avec la racine qui indique la durée dans dudum (où dum figure, du reste, comme second terme) et durâre: v. dudum.

dum-taxat (avec assimilation duntaxat) : particule limitative formée de la réunion de dum et d'un subjonctif d'un verbe *taxō désidératif de tangō (cf. uīsō, uideō). Proprement « jusqu'à ce qu'il puisse toucher » (peut-être d'abord en parlant de la balance, v. Thes. s. u.), c'est-à-dire « jusque-là », « seulement », « en n'allant pas plus loin » (avec valeur restrictive, comme tenus). Avec subordination : « dans la mesure où » (Lucr. 2, 123). Les deux éléments sont encore séparés dans la loi de Bantia, CIL Iº 582, [quei uolet dum minoris] partus familias taxsat, liceto; cf. Festus 288, 34, cum quis uolet magistratus multare, dum minore parti familias taxat. Ancien et classique, mais rare; sous l'Empire, surtout employé dans la langue du droit ou dans des expressions artificielles et archaïsantes, comme si dumtaxat = si modo, Gell. 1, 13, 6, etc. Non roman.

dūmus, -I m.: ronces, broussailles. Ancienne forme dusmus d'après P. F. 59, 3: dusmo (l. dusmoso?, le dusmum, incultum des Gloss. peut provenir de Festus), dusmo in loco apud Liuium (frag. 39), significat dumosum locum. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés et composés: dūmētum (dumectum quasi dumicetum d'après P. F. 59, 6; la forme dūmectum est analogique des autres dérivés où le suffixe s'ajoutait à la gutturale du thème, comme salictum, cārectum, frutectum; cf. lumecta, (h)umecta, rūdecta, uirecta): ronceraie; dūmōsus; dūmicola f. (Avien, d'après siluicola); dūmālis (Mart. Cap.); dūmēscō. On compare irl. doss « buisson » (douteux d'après H. Pedersen, V. Gr. d. kelt. Spr., I, 56) et m. h. a. zūsach

dune : v. dum.

duo, duae, duo: deux. Ancienne forme de duel, qui a tendu à prendre la flexion du pluriel. Duo sert pour le masculin et le neutre; la forme duae est sentie comme pareille au type illae, bonae, etc.; la langue vulgaire a créé un masculin dui et un neutre dua, cf. Quintilien I, 5, 15. Le génitif duōrum a tendu à remplacer un plus ancien duom, duum, l'accusatif duōs, un ancien duo identique au nominatif. A basse époque, enfin, duo tend à

« broussailles », v. h. a. zir-zūsōn « débroussailler ».

devenir indéclinable (comme il l'est déjà en grec chez Homère). Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 2798. Duo figure dans duodecim et, sous une forme réduite, dans ducenti, -ae, -a (cf. trěcenti), M. L. 2799 et 2784. Cf. aussi dubō, dubius.

Dérivés et composés : duālis : duel. Adjectif sans doute créé par Quintilien (cf. Inst. Or. 1, 5, 42) dans l'expression duālis numerus, qui traduit δυτκός άριθμός. De là, à basse époque, duālitās ele nombre deux » (= gr. δυάς). Cf. plūrālis, plūrālitās.

dubius : v. ce mot.

duplex: plié en deux (se dit d'une étoffe, d'un vêtement); divisé en deux; double; cf. simplex, triplex, etc.; pour le second élément du composé, v. plicō sous plectō. S'emploie aussi en poésie, comme gr. διπλοῦς, avec des objets qui vont par paires: duplicēs oculī, duplicēs palmæ, emploi où il finit par être un substitut de duo. Au sens moral, « ambigu » et « fourbe ». Ancien, usuel et classique.

Dérivés : dupliciter; duplicārius m. a soldat qui reçoit double solde »; duplicō, -ās, M. L. 2801 (surtout roumain; les autres langues romanes ont des représentants de duplāre); duplicātiō (latin impérial), mot savant qui a pris différentes acceptions techniques et a servi, entre autres, à traduire le gr. ἀναδίπλοσις; duplicātor (Sid.); conduplicō (cf. congeminō); duplicitās (Tert.); dupliculārius, διμοιρίτης (Gloss.); duplicāmen (Diosc.).

duplus, -a, -um: double, M. L. 2802; v. irl. diabul. Cf. triplus, etc. Substantivé: duplum et dupla « le double »; dupliō: le double (cf. tāliō). Attribué aux antiqui par P. F. 58, 14. Se trouve dans la loi des XII Tables. Sert aussi à traduire διπλασίων, le double du nombre parfait (six), c'est-à-dire « douze »; duplitās (Gloss.); duplō, -ās: doubler; duplātiō (Dig.). Appartient au latin juridique; la langue classique dit duplicō. Panroman, sauf roumain. M. L. 2800; duplāris, -rius.

dupondium, -ī n., dupondius m. (et di-; pour le second terme du composé, cl. pendō, pondus, pondō): 1º dupondius, monnaie valant deux as; 2º mesure de deux pieds. Dérivé: dupondiārius (di-). 1º

On ne peut déterminer si lat. duo représente un ancien *duwŏ répondant à gr. δύο et à arm. erko-, de erko-tasan « douze », ou si l'ŏ est abrégé de ō, d'après la tendance des mots iambiques, comme dans ego, bene (de *egō, *depenē), cf. véd. d(u) vá, hom. δύω, v. sl. dŭva, lit. dù, arm. erku. Ce qui ferait préférer la première hypothèse, c'est que, comme gr. 850, lat. duo n'a pas de formes distinctes pour le masculin et le neutre (à la différence de l'indo-iranien, du slave, du baltique, etc.). - Le nominatif féminin duae est superposable au nominatifaccusatif ducl, véd. d(u)oé, v. sl. duoé, lit. doi, sans doute irl. di (v. H. Pedersen, V. Gr. d. kelt. Spr., II, § 470, p. 120 sqq.). Compris comme un nominatif, il a entraîné un accusatif duās. — L'extension des formes de pluriel qui se développe en latin à l'époque historique et qui a pleinement abouti en roman est complète déià en ombrien : nom. masc. fém. dur, acc. fém. tuf, nom.-acc. neutre tuva, dat.-abl. tuves, tuver-, duir. - Là où, comme en latin, la catégorie du duel a disparu, apparaît la tendance à donner à « deux » une flexion de pluriel. Pas plus en latin qu'ailleurs, l'ordinal de « deux n'est tiré de la racine du nom de nombre; on se sert alter, qui a remplacé d'autres mots (v. iterum et celen — Un autre substitut des anciens adjectifs indiquan opposition de « deux » est secundus, adjectif en undu en face de sequor.

L'adverbe signifiant « deux fois » repose sur une forme à *door initial, tandis que duo repose sur un ancient *duwō; bis répond à skr. doih, av. bis, gr. δίς; v. big et bīnī.

Au premier terme de composés, l'ancien *dwi. es représenté par lat. bi-; v. ce mot. — Le type du du duplex, et sans doute de dubius, se retrouve en ombien dans : tu pler « binīs », dupla « binās », en face de lat dip plus, tu pla k (acc. sing. n.) en face de duplex, du pusus « bipedibus » et dans le dérivé dui « iterum ». Hors de l'italique, on cite seulement lette du celes « voitures à deux roues » ; mais on ne voit pas comment s'expluer rait du- s'il n'est pas ancien ; du reste, l'-i- de *doi. n'est pas radical, non plus que celui de tri- (lat. très Jules Bloch a fait remarquer que, dans l'Inde, on lit dupada « bipède » chez Asoka et dujihoa « qui a deux langues », etc., en pali.

duouir (duum-), -I m. Le singulier est tiré du pluiel duo uirī; le doublet duumuir, de la forme de génitif duum uirum. On a dit d'abord duum uirum arbitrāni ou iūdiciō, puis duumuirī et duumuir. Le procédé de formation s'est étendu aux désignations d'autres magistrats: triumuir, alors que Caton disait encore si trium uirum sim « si j'étais des très uirī »; quinqueuir, decemuir, etc. Cf., de même, sexprīmus, nongentus et gr. δεκάπρο-τος, et Wackernagel, Vorles. I 90.

Dérivés : duumuirātus, -ūs m.; duumuirālis, -ūā; (God. Théod.), -uirālicius (Inscr.).

duplex, duplus : v. duo et plecto.

dūracinus : v. dūrus.

dureō ($dure\bar{o}$), -ōnis m.: 1° sorte de navire; 2° pois son de mer = δόρκων, Isid., Orig. 19, 1, 10.

dureta, -ae f.: sorte de baignoire en bois. Mot espa gnol d'après Suét., Aug. 82, 2; peut-être celtique. La gr. δοοίτη est loin.

dūrous, -a, -um : ligneus. Transcription de δούραος, cf. dūrateus, dans Lucr. 1, 476.

durgo, -onis m. : = dorcas (Itin. Anton.). Peutêtre même mot que durco.

durio, -onis m.: sorte de mime; joint à turpio et l sannio par Mar. Merc., Subn. 4, 3. De durus « à la tête dure », cî. duricorius, ou de Δωρίων?

dürő : v. dūdum et dūrus.

dūrus, -a, -um : dur. Sens physique et moral «du au toucher » et « dur de cœur, à la tête dure ». Subst. n. dūrum (sc. lignum) « bois dur »; dūra pl. « duretés, épreuves ». Ancien, usuel. M. L. 2808; et celtique : irl. dūr, britt. dur.

Dérivés : dūriter (sans doute d'après crūdeliter), an cien, usuel et classique ; dūrē, rare et plus récent, d'Thes. V¹ 2313, 11 sqq.; dūritia (-tiēs), usuel, M. L. 2806; dūritās (rare, Cic.); dūritādo (archaīque); du

riusculus (tres rare); dūriosus: perdūrāns (Gloss.); dūreo, -rēsco (tardifs); dūro, -ās: durcir, endurcir. Sens transitif et absolu; cf. Lucr. 5, 1360, atque opere duro durarent membra manusque, en face de Vg., B. 6. 35, tum durare solum et discludere Nerea ponto/coe-

Ge dénominatif de dūrus doit être, à l'origine, différent de dūros je dure », qui semble appartenir à la même racine que dū- que l'on a dans dū-dum. Mais la parenté des concepts « dur » et « qui dure » a dû favoriser la confusion; souvent dūrāre « durer » s'oppose à des mots indiquant la liquéfaction, la putréfaction : cf. Lucr. 3, 337, [corpus] neque post mortem durare uidetur, en face da 342, [artus] pereunt... conqueputrescunt, etc. C'est au sens de « durer » que se rattachent des emplois comme Plt., Mi. 1249, durare nequeo/quin eam intro, et le sens de « endurer », e. g. Vg., Ae. 8, 577, patior quemuis durare laborem. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2805. Germanique : v. sax. *dūrōn « dauern ».

A dūrā se rattachent: dūrābilis, -bilitās (époque împériale); dūrāmen (Lucr.); dūrāmentum « vieux bois de la vigne » et « callosité » (Mul. Chir.); dūrētum (Gloss., cf. asprētum); *dūraniō « durillon » M. L. 2804 et durāniolus?; ēdūrus: très dur (Vg.); ēdūrō, -rēscō; indūrō, indūrēscō (époque impériale), cf. M. L. 4386 et 4387; obdūrō, M. L. 6011 (et *abdūrō), obdūrēscō, obdūrēfaciō; per-

dūrō; dūracīnus?: qui a la chair adhérente au noyau, dur. Épithète appliquée à certains fruits (cerasea, persica, ūua). Les Latins y voyaient un composé de dūrus + acinus et ce serait une traduction de σκληρόσαρκος, κος, κοκοκος, cf. dūricōrius (Cloat.); l'explication par nom de la ville Dyrrachium (ancien *Duracium), cf. Keller, Lat. Volksetym., 232 sqq., est peu vraisemblable. Ancien (Caton); M. L. 2803. Autres composés : dūribarbus, -bis (Vindic.), dūribuccius (Gloss. Ansil.), dūricors, -cordius, -cordia (tous tardifs, langue de l'Eglise, cf. σκληροκάρδιος), dūricorius, dūripēs (= σκληρόπους) (Gloss.). — Sur obdūrāre « boucher », dū peut-être à une confusion tardive avec oburāre, v. Niedermann, Emerita XII (1944), p. 74.

Pour oridurius, v. os.

Aucune étymologie sûre. Osthoff, Et. Parerga, 111 sqq., a supposé une forme dissimilée de *drūros et rapproché skr. dārundh « rude, fort », irl. dron « solide », lit. drútas « fort, solide », gr. δροόν ἰσχυρόν, 'Αργεῖοι, Hes., et δρῦς « arbre, chêne » (v. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 258). Pas d'autre exemple de cette dissimilation peu vraisemblable.

dusius: daemon immundus, incubus. Gaulois, d'après St Aug., Ciu. D. 15, 23; Isid. 8, 11, 103.

dux : v. dūcā ·